

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>19/12/2019</i>	Séance du Lundi 16 Décembre 2019 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF <i>Lesouef</i>
------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 16 Décembre 2019 à 18h00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 17/10/19 et 7/11/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Fabrice TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils des 17/10/19 et 7/11/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.6 - Projet de Grande bibliothèque – Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- choisit le groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire) comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la Grande Bibliothèque,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence au groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

R. 2.1 - Rapport d'accessibilité 2018

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2018.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

R. 0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

R. 0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

R. 0.4 - Etat des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

R. 1.1.1 - Budget primitif 2020 - Budget annexe déchets

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de budget 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet des tarifs 2020 de la gestion des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°3 2019 et approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2019 sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement (annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.4 - Révisions et clôtures des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision et le découpage en crédits de paiement de l'AP/CP «Voie en site propre» sur le budget annexe transports,
- la clôture de l'autorisation de programme « Tramway » du budget annexe transports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.6 - Validation des transferts de charges 2019 liés aux services communs

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté approuve :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 ;
- la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 20 702 955 € au titre des Services communs et 543 605 € au titre du Service Autorisation du droit des sols (ADS).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.7 - Evaluation des transferts de charges prévus en 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté approuve :

- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2020,
- le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2020 :
 - o Services communs : 20 953 031 € ;
 - o Service Autorisation du droit des sols (ADS) : 543 605 €.
- les ajustements des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.8 - Convention entre l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) et Grand Besançon Métropole

M. G. BAULIEU conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'AD@T et la contribution de solidarité à l'AD@T à hauteur de 0,11 €/habitant,
- se prononce favorablement sur la convention entre l'AD@T et Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'AD@T et ses éventuels avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 1.1.9 - Présentation du projet de Contrat Local de Santé 2020-2024

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'engagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole dans ce projet de Contrat Local de santé 2020-2024 ;
- valide le compte-rendu du Diagnostic territorial de santé réalisé conjointement par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon, sur le territoire de Grand-Besançon Métropole, entre septembre 2018 et juin 2019 (annexe 1) ;
- valide le projet de Contrat Local de santé 2020-2024 co-rédigé et décide de signer avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté trois documents :
 - le Contrat socle (annexe 2) ;
 - le Tableau de synthèse Axes, Objectifs et Actions (annexe 3) ;
 - les Fiches actions 1 à 17 (annexe 4).
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre ou tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.10 - Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies - Signature d'une convention tripartite entre Grand Besançon Métropole, la Trésorerie du Grand Besançon et les titulaires des marchés Gaz et d'électricité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le passage au prélèvement automatique avec les titulaires des marchés d'électricité et de gaz pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies et de services, et pour les comptes indiqués dans le rapport,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite, annexée au rapport, avec les titulaires des marchés d'électricité et de gaz et la Trésorerie du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.11 - Acquisition, installation et maintenance d'armoires de mobilité associées à un logiciel de mise à disposition de moyens de déplacement - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société SA SYSTEMES.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

R. 1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'emplois permanents dans le cadre de la reprise des fonctionnaires de Grand Besançon Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des emplois permanents suivants :
 - o 2 chefs de service relevant des cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs,
 - o 1 chef de projet relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,
 - o 10 chargés de gestion administrative relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,
 - o 5 chefs de secteur relevant des cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens,
 - o 14 adjoints de gestion administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
 - o 20 agents techniques polyvalents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
 - o 5 référents opérationnels relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des agents de maîtrise,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.2 - Création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole, au sein du service Habitat, Logement, Gens du Voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique, relevant du cadre d'emplois des attachés, au sein du service Habitat, Logement et Accueil des gens du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.3 - Avenant n° 11 à la convention pour la création de services communs entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°11 à la convention du 26 décembre 2014 annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.4 - Avenant n°5 à la convention pour la création des services communs entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°5 à la convention du 26 décembre 2014 annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

R. 4.1 - Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole - Validation du programme d'actions 2020 - 2026

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le 3^{ème} programme d'actions du PCAET (démarche interne Cit'Ergie) et des modalités de construction du volet partenarial.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.2 - Signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Mme A. VIGNOT et MM. G. BAULIEU et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de signer un CTE,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer le Contrat de Transition Ecologique annexé au rapport,
 - o signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 4.3 - SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) - Extension du service de la Ville de Besançon au territoire de Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention Club FACE, Ville de Besançon, GBM et Communauté de Communes Doubs Baumoises

Mme A. VIGNOT et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le présent rapport et le versement d'une subvention de 5 928,75 sur la ligne Plan Climat au Club FACE pour 2020, ainsi que pour 2021, 2022, 2023 et 2024,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 295 451,80 € au titre de l'exercice budgétaire 2020,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.5 - GeMAPI - Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre des nouveaux statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 représentants titulaires et suppléants au Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.6 - Fonds "Centres de village" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mamirolle

M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 2 248 € à la commune de Mamirolle, pour l'extension de l'aire de jeux pour enfants ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 4.7 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours aux communes de Deluz et Vieilley

MM. F. RACLOT et F. TAILLARD(2), conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Deluz et Vieilley ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - o 32 632 € à la commune de Deluz, pour l'isolation de la toiture et l'installation de panneaux solaires ;
 - o 3 084 € à la commune de Vieilley, pour la rénovation de la salle polyvalente ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 4.8 - Signature d'un nouveau contrat de concession de la distribution publique de gaz sur le territoire du Grand Besançon Métropole

M. C. LIME(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la démarche engagée,
- autorise M. le Président à signer le contrat de concession et tout autre document lié avec GRDF.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R. 5.1 - Action Cœur de Ville : Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Besançon – Convention de mise en œuvre – Convention de partenariat financier avec Action Logement

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Besançon et sa mise à disposition du public durant 1 mois entre le 17 décembre 2019 et le 17 janvier 2020 ;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et à signer tous les actes y afférents à l'issue de la mise à disposition du public et réception des avis réglementaires ;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du programme entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la Convention Action Logement / Ville de Besançon / Grand Besançon Métropole. Volet immobilier du programme Action Cœur de Ville.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 5.2 - Programme Local de l'Habitat 2013 - 2019 : prorogation de 2 ans de la validité du PLH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prorogation du PLH pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 17 décembre 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.3 - Conditions de financement de Grand Besançon Métropole en soutien à la construction de logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation des conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics pour la période 2016-2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.4 - Conditions de financement de Grand Besançon en soutien à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance et se prononce favorablement sur l'actualisation du dispositif d'aides pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.5 - Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Grand Besançon Métropole – Programme opérationnel de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve le programme NPNRU – Planoise, son plan de financement et l'avenant correspondant,
- sollicite la participation financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine aux taux les plus élevés possibles,
- sollicite la participation des autres partenaires potentiels : FEDER, ANAH, Aktya, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur potentiel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Grand Besançon Métropole et tous actes s'y référant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.6 - Contrat de Ville - Dispositif de Tranquillité Résidentielle - Avenant n° 1 à la Convention entre la Préfecture du Doubs, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et les membres du Groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant de prolongation de la convention du 19 janvier 2017,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.7 - Marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

R. 6.1 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Mamirolle telle qu'elle est jointe à la présente délibération ainsi que sur l'ajout dans les annexes du PLU de la commune de Mamirolle de la délibération en date du 17 octobre 2019 relative à la fixation des taux et exonérations de la taxe d'aménagement sur son territoire et des modalités de reversement aux communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.2 - Commune de Besançon – Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) – Bilan de la concertation préalable

MM. N. BODIN(2) et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Besançon s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2012,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Besançon tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 6.3 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Prescription de la procédure d'élaboration

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prescription d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du territoire ;
- approuve les modalités de concertation avec le public prévues ;
- arrête les modalités de collaboration avec les communes membres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R. 7.1 - Adhésion à l'Union de la Randonnée Verte (URV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du budget 2020 et du PPIF 2020-2024, se prononce favorablement sur la proposition d'adhésion à l'URV.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.2 - Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles - Attribution d'une subvention complémentaire à La Rodia pour 2019

Mmes AS. ANDRIANTAVY (2), C. COMTE-DELEUZE, M. EL YASSA (2), E. MAILLOT et C. WERTHE (2) et MM. G. CHALNOT, P. CURIE (2), E. DUMONT et L. FAGAUT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention complémentaire de 10 000 € à la RAP La Rodia dans le cadre précité, sous réserve du vote de la décision modificative n°3,
- autorise le Président, ou à son représentant, à signer l'avenant n°1 de la convention validée lors de la délibération du 1^{er} avril 2019 avec la RAP La Rodia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

R. 7.3 - CRR – Convention Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) élémentaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'organisation des CHAM élémentaires à compter de l'année scolaire 2019/2020,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.4 - Convention 2020 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole

MM. C. MAGNIN-FEYSOT, T. MORTON (2) et JY. PRALON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, se prononce favorablement sur :

- l'autorisation à Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2020 à intervenir avec l'association « office de tourisme et des congrès du Grand Besançon »,
- la validation du montant de la subvention correspondante à hauteur de 557 933 € et d'un apport en nature à hauteur maximum de 15 000 € (impression et communication).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

R. 7.5 - Renouvellement de la concession de service public (CSP) du Camping de Besançon Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le choix de la CSP comme mode de gestion du camping communautaire de Besançon-Chalezeule pour une durée de trois ans,
- l'autorisation donnée au président à lancer une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence pour la CSP du camping de Besançon Chalezeule.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.7 - ORDICLASSE - Convention de services communs entre les communes, leur SIVOS et GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de service commun ORDICLASSE,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec les communes et les SIVOS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.8 - Syndicat Mixte LUMIERE - Convention de services communs

Mmes AS. ANDRIANTAVY (2), M. EL YASSA (2) et E. MAILLOT et MM. A. BLESSEMILLE, L. CROIZIER (2), E. DUMONT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la conclusion d'une convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le SM LUMIERE pour une durée de 1 an,
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

R. 8.1 - Avenants aux contrats de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Thise et Roche-Lez-Beaupré

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'alignement des dates de fin de contrats d'assainissement de l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Roche-Lez-Beaupré et Thise sur la date de fin du contrat de DSP d'eau potable des communes de l'ex SPD'EAU, soit au 31/03/2020.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les trois avenants avec Véolia Eau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.2 - Eau et Assainissement - Tarifs 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions concernant :

- les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 (abonnements et redevances en annexe 1),
- le maintien en 2020 des tarifs 2019 pour l'assainissement non collectif (annexe 2) et des tarifs 2019 pour la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) et la PFAC assimilée domestique (annexes 3 et 4),
- les projets de tarifs pour les autres prestations (annexe 5),
- les tarifs des objets promotionnels proposés par le Département Eau et Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

R. 2.2 - Optimisation des lignes de tramway : propositions pour faire face à la hausse de fréquentation

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- émet un avis favorable sur les propositions d'adaptation du parc de rames de tramway et des infrastructures du centre de maintenance, pour accroître la capacité et l'attractivité du service
- se prononce favorablement sur l'intégration de cette opération au débat d'orientation budgétaire 2020, l'engagement opérationnel de ce projet restant une décision à prendre par les élus de la nouvelle mandature à compter du printemps 2020, suite aux résultats des études et approfondissements restant à mener.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.3 - Compétence voirie - Convention de fonds de concours avec les communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conditions mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout acte à intervenir dans le cadre de ces conventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute subvention en lien avec les opérations citées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.4 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la ville de Besançon à Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.5 - Ressources budgétaires pour 2020 : fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des ressources 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.6 - Convention entre le Département du Doubs et GBM – Programme OPSA – RD 108 : travaux d'aménagement de la rue de la Machotte sur la commune de Serre-Les-Sapins

M. L. FAGAUT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conditions mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout acte à intervenir dans le cadre de cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 2.7 - Convention d'engagement de mise à disposition de places de stationnement dédiées au futur IFPS (Institut de formation des personnels de santé) de Besançon

Mme C. COMTE-DELEUZE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté relative à la mise à disposition de places de stationnement dédiées au futur IFPS de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 2.8 - Migration du système billettique et développement de l'open paiement – Attribution du marché et autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à :

- attribuer le marché relatif à la migration du système billettique et au développement de l'open paiement à l'entreprise VIX Technology pour un montant de 1 295 540 € HT ;
- signer le marché avec la société Vix Technology et toutes les pièces inhérentes à sa bonne exécution ;
- solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'auprès de tout partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour les prestations de diagnostics amiante et HAP (Hydrocarbures d'Aromatiques Polycyclique)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre à lots relatif aux prestations de diagnostics amiante et HAP,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.10 - Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure, réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification, sur le territoire de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020/2024 :

- autorise le lancement de cet accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de voirie et d'infrastructure en missions complètes ou partielles sur le territoire du Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R. 3.1 - Avenant à la délégation de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente, de la pépinière d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises de Temis Innovation

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau périmètre des surfaces locatives de la DSP mises à la disposition de BGE Franche-Comté (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) nécessaires au fonctionnement du service,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention entre Grand Besançon Métropole et BGE Franche-Comté (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) et autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

R. 3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie-Temis - Lieu de vie étudiant

MM. A. POULIN et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- autorise M. le Président à signer la convention de co-financement présentée en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 3.3 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de MAINCARE SOLUTIONS, SHINE MEDICAL et CHRU de Besançon

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à hauteur de 79 000 € sous forme de subvention au CHRU de Besançon (30 000 €), à Shine Medical (30 000 €) et à Maincare Solutions (19 000 €),
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces trois aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 3.4 - Zone d'Activités Economiques TREPILLOT-TILLEROYES, lotissement Thomas EDISON à BESANCON - acquisition du lot n°3 à la Ville de Besançon puis revente à l'entreprise Javel Barbizier MM. N. BODIN(2) et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 :

- se prononce favorablement sur l'acquisition par GBM à la Ville de BESANCON de la parcelle MP 255 qui constitue le Lot n°3 du lotissement T.EDISON aux conditions ci-dessus énoncées,
- se prononce favorablement sur la cession par GBM de la parcelle MP 255 qui constitue le Lot n°3 du lotissement d'activité T.EDISON à l'entreprise JAVEL BARBIZIER, ou à toute personne morale s'y substituant, aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et document relatifs à ces transactions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 30

R. 3.5 - ZAC des Marnières - Apport en nature des terrains de l'ilot plateau haut MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN(2), B. GAVIGNET et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 11 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- valide la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire ainsi que leur valorisation financière,
- valide la modification de l'annexe 5 du contrat de concession par la voie d'un avenant n°4 et autorise M. le Président, ou son représentant, à signer cet avenant,
- valide le projet d'apport foncier et ses conditions à la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à diligenter les démarches nécessaires à la formalisation de cet apport et à signer le (ou les actes) notarié(s) afférents.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 84 Contre : 11 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 6

R. 3.6 - Zone d'Activité Economique du Parc de l'Echange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise SCI LEFEVRE 25

A la majorité, 10 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente des lots 21, 20 et 19p, correspondant à une emprise approximative de 14 500 m², au profit de la SCI LEFEVRE 25, sur la base d'un prix de 22,50 € HT/m²,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 92 Contre : 10 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Thise** : M. Alain LORIGUET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 16 décembre 2019

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	19
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 17/10/19 et 7/11/19	19
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	20
Rapport n°7.6 - Projet de Grande bibliothèque - Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre	20
Commission n°02 : Mobilités	37
Rapport n°2.1 - Rapport d'accessibilité 2018	37
Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (suite)	39
Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	39
Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	39
Rapport n°0.4 - État des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté	39
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	40
Finances	40
Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2020 - Budget annexe déchets	40
Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2020	40
Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2019	44
Rapport n°1.1.4 - Révisions et clôtures des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)	44
Rapport n°1.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020	44
Rapport n°1.1.6 - Validation des transferts de charges 2019 liés aux services communs	44
Rapport n°1.1.7 - Évaluation des transferts de charges prévus en 2020	45
Rapport n°1.1.8 - Convention entre l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) et Grand Besançon Métropole	45
Rapport n°1.1.9 - Présentation du projet de Contrat Local de Santé 2020-2024	45
Rapport n°1.1.10 - Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies - Signature d'une convention tripartite entre Grand Besançon Métropole, la Trésorerie du Grand Besançon et les titulaires des marchés Gaz et d'électricité	45
Rapport n°1.1.11 - Acquisition, installation et maintenance d'armoires de mobilité associées à un logiciel de mise à disposition de moyens de déplacement - Autorisation de signature	45

Ressources humaines	46
Rapport n°1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'emplois permanents dans le cadre de la reprise des fonctionnaires de Grand Besançon Habitat	46
Rapport n°1.2.2 - Création d'un emploi non permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole, au sein du service Habitat, Logement, Gens du Voyage	46
Rapport n°1.2.3 - Avenant n°11 à la convention pour la création de services communs entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon	46
Rapport n°1.2.4 - Avenant n°5 à la convention pour la création des services communs entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon	46
 Commission n°04 : Développement durable	 46
Rapport n°4.1 - Révision du Plan Climat de Grand Besançon Métropole - Validation du programme d'actions 2020-2026	46
Rapport n°4.2 - Signature d'un Contrat de Transition Écologique (CTE)	49
Rapport n°4.3 - SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) - Extension du service de la Ville de Besançon au territoire de Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention Club FACE, ville de Besançon, GBM et Communauté de Communes Doubs Baumois	51
Rapport n°4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2020	51
Rapport n°4.5 - GeMAPI - Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre des nouveaux statuts	51
Rapport n°4.6 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mamirolle	51
Rapport n°4.7 – Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Deluz et Vieilley	51
Rapport n°4.8 - Signature d'un nouveau contrat de concession de la distribution publique de gaz sur le territoire du Grand Besançon Métropole	51
 Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	 52
Rapport n°5.1 - Action Cœur de Ville : Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Besançon - Convention de mise en œuvre - Convention de partenariat financier avec Action Logement	52
Rapport n°5.2 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 : prorogation de 2 ans de la validité du PLH	52
Rapport n°5.3 - Conditions de financement de Grand Besançon Métropole en soutien à la construction de logements locatifs publics	52
Rapport n°5.4 - Conditions de financement de Grand Besançon en soutien à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics	52
Rapport n°5.5 - Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Grand Besançon Métropole - Programme opérationnel de Planoise	52
Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Dispositif de Tranquillité Résidentielle - Avenant n°1 à la Convention entre l'État, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et les membres du Groupement de commandes	53
Rapport n°5.7 - Marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage	53

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	53
Rapport n°6.1 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition	53
Rapport n°6.2 - Commune de Besançon - Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) - Bilan de la concertation préalable	53
Rapport n°6.3 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - Prescription de la procédure d'élaboration	54
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique (suite)	55
Rapport n°7.1 - Adhésion à l'Union de la Randonnée Verte (URV)	55
Rapport n°7.2 - Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles - Attribution d'une subvention complémentaire à La Rodia pour 2019	55
Rapport n°7.3 - CRR - Convention Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) élémentaires	55
Rapport n°7.4 - Convention 2020 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole	55
Rapport n°7.5 - Renouvellement de la concession de service public (CSP) du Camping de Besançon Chalezeule	55
Rapport n°7.7 – ORDICLASSE - Convention de services communs entre les communes, leur SIVOS et GBM	56
Rapport n°7.8 - Syndicat Mixte LUMIÈRE - Convention de services communs	57
Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	57
Rapport n°8.1 - Avenants aux contrats de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Thise et Roche-Lez-Beaupré	57
Rapport n°8.2 - Eau et Assainissement - Tarifs 2020	57
Commission n°02 : Mobilités (suite)	58
Rapport n°2.2 - Optimisation des lignes de tramway : propositions pour faire face à la hausse de fréquentation	58
Rapport n°2.3 - Compétence voirie - Convention de fonds de concours avec les communes	60
Rapport n°2.4 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole	61
Rapport n°2.5 - Ressources budgétaires pour 2020 : fixation de divers tarifs	61
Rapport n°2.6 - Convention entre le Département du Doubs et GBM – Programme OPSA - RD 108 : travaux d'aménagement de la rue de la Machotte sur la commune de Serre-les-Sapins	61
Rapport n°2.7 - Convention d'engagement de mise à disposition de places de stationnement dédiées au futur IFPS (Institut de formation des personnels de santé) de Besançon	61
Rapport n°2.8 - Migration du système billettique et développement de l'open paiement - Attribution du marché et autorisation de signature	61
Rapport n°2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour les prestations de diagnostics amiante et Hydrocarbures d'Aromatiques Polycyclique (HAP)	61

Rapport n°2.10 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure, réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification, sur le territoire de Grand Besançon Métropole _____ 62

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche ____ 62

Rapport n°3.1 - Avenant à la délégation de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente, de la pépinière d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises de Temis Innovation _____ 62

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie-Temis - Lieu de vie étudiant _____ 62

Rapport n°3.3 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de MAINCARE SOLUTIONS, SHINE MEDICAL et CHRU de Besançon _____ 62

Rapport n°3.4 - Zone d'Activités Économiques TREPILLOT-TILLEROYES, lotissement Thomas EDISON à Besançon - Acquisition du lot n°3 à la ville de Besançon puis revente à l'entreprise Javel Barbizier _____ 62

Rapport n°3.5 - ZAC des Marnières - Apport en nature des terrains de l'ilot plateau haut _____ 62

Rapport n°3.6 - Zone d'Activité Économique du Parc de l'Échange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise SCI LEFÈVRE 25 _____ 64

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du lundi 16 décembre 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 17/10/19 et 7/11/19

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons le quorum.

Sont excusés Valérie MAILLARD et Dominique ROY.

Les pouvoirs sont les suivants : Sorour BARATI-AYMONIER à Carine MICHEL (jusqu'à son arrivée), Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Patrick BONTEMPS à Michel LOYAT, Émile BRIOT à Christophe LIME, Claudine CAULET à Françoise PRESSE, Yves-Michel DAHOUI à Myriam EL YASSA, Danielle DARD à Pascal CURIE, Odile FAIVRE-PETIJEAN à Laurent CROIZIER, Abdel GHEZALI à Nicolas BODIN, Jean-Sébastien LEUBA à Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Carine MICHEL à Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de son départ), Danielle POISSENOT à Rémi STHAL (à compter de son départ), Rosa REBRAB à Frédéric ALLEMANN, Karima ROCHDI à Catherine THIEBAUT (jusqu'à son arrivée), Mina SEBBAH à Christine WERTHE, Gérard VAN HELLE à Dominique SCHAUSS, Sylvie WANLIN à Yannick POUJET, Marie ZEHAF à Thierry MORTON, Jacques CANAL à Jean-Yves PRALON, Patrick CORNE à Thomas JAVAUX, Daniel PARIS à Florent BAILLY, Serge RUTKOWSKI à Marcel FELT (à compter de son départ), Robert STEPOURJINE à Yves GUYEN, Alain LORIGUET à Fabrice TAILLARD. Voilà pour les pouvoirs.

Avez-vous des remarques à faire concernant le dernier compte rendu ? Il n'y en a pas. Ce procès-verbal est donc approuvé. Nous pouvons ouvrir la séance, et nous pourrions délibérer valablement. Je voudrais saluer la Vice-Présidente de l'Université. Vous savez que nous allons démarrer par le rapport concernant une présentation générale sur le projet phare de Grand Besançon Métropole pour les années à venir : la Grande bibliothèque. Je vous invite à vous reporter tout de suite à la page 169, au rapport n°7.6.

Le secrétaire de séance de ce soir est Fabrice TAILLARD qui accepte volontiers.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.6 - Projet de Grande bibliothèque - Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que depuis 2018, nous nous sommes engagés dans la création d'un nouvel équipement communautaire, à savoir la grande Bibliothèque à Saint-Jacques.

Cet équipement réunira à la fois la Bibliothèque universitaire – d'où la présence de Claire DUPOUËT parmi nous ce soir –, la Bibliothèque d'étude et de conservation rue de la Bibliothèque, magnifique bibliothèque que nous avons, et la bibliothèque Pierre Bayle. C'est une opération très importante, dont nous avons déjà parlé quelquefois. Beaucoup d'entre vous avaient émis le souhait que nous en parlions plus longuement, ce qui est normal. Nous vous proposons ce soir de valider le choix du maître d'œuvre, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à une femme architecte de grand talent, Pascale GUÉDOT, dont nous vous reparlerons tout à l'heure. Cette étape décisive va marquer le lancement concret de ce projet à la suite de la signature la semaine dernière de l'acte d'acquisition de la parcelle foncière. Nous avons signé ce document au Centre hospitalier universitaire avec la Directrice générale du CHU. Les négociations ont été assez longues. C'était assez compliqué. C'est un bon sujet.

Nous allons enfin pouvoir bâtir non seulement un grand équipement culturel public, mais aussi, et c'est important pour notre agglomération, une nouvelle politique de lecture publique à l'échelle du Grand Besançon, en lien étroit avec les communes, avec l'Université et avec le Département du Doubs. Nous allons franchir ce soir une marche importante dans la construction de l'avenir de notre Communauté urbaine, qui permettra à la fois de répondre à des enjeux d'attractivité absolument nécessaires, et à des enjeux de proximité pour maintenir les fonctions métropolitaines majeures sur Besançon. Vous savez que cela a toujours été notre objectif. Nous ne sommes plus une capitale régionale administrative, mais nous restons un pôle métropolitain important, un pôle métropolitain d'équilibre.

Je n'en dirai pas plus. Bien sûr, j'interviendrai dans le débat avec vous. Je vais d'abord passer la parole à Dominique SCHAUSS sur les enjeux de l'enseignement supérieur notamment sur le site Saint-Jacques. Je donnerai ensuite la parole à Jean-Yves PRALON qui présentera le rapport sur la maîtrise d'œuvre, puis à Madame DUPOUËT.

M. SCHAUSS.- Je crois qu'elle interviendra après moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai noté. Je ne sais pas. Je vous ai demandé de vous mettre d'accord. Je pensais que vous l'aviez fait.

M. SCHAUSS.- Nous nous sommes mis d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai, mais cela dit, ce n'est pas grave.

Mme DUPOUËT.- C'est plus logique que j'intervienne après Dominique SCHAUSS, avant la présentation du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, peut-être, si vous le souhaitez. Je n'y vois pas d'inconvénient. En tout cas, je suis très heureux que vous soyez là ce soir. Ensuite, je crois que Nicolas BODIN devra intervenir un peu pour parler du projet urbain s'il le souhaite. Merci. Dominique, c'est à toi.

M. SCHAUSS.- Merci. Vous découvrez sur l'écran l'une des façades, la façade principale de ce projet, de cet équipement. Vous me permettrez d'être un tout petit peu long, parce que c'est l'un des derniers Conseils de notre mandat. Je crois que le dossier de l'enseignement supérieur a été un dossier clé de ce mandat. Je pense que nous pouvons y passer trois ou quatre minutes. J'interviendrai donc à propos de cet équipement sous deux angles, d'une part sous l'angle spécifiquement universitaire, ce qui ne vous surprendra pas, et d'autre part sous l'angle urbanistique au travers de ce projet de la Cité des Savoirs et de l'Innovation, projet que j'ai conduit avec d'autres, évidemment. Le projet concernant l'Université est l'un des nombreux projets universitaires qui auront marqué ce mandat sous l'égide de Synergie Campus.

Cela fait 23 ans que ce projet est en gestation. J'ai appris cela à l'occasion d'un Comité de Pilotage avec l'ensemble des acteurs. En tout cas, dans sa version « lecture publique », c'était au moins il y a une dizaine d'années, voire davantage, dans sa double dimension en y associant l'enseignement supérieur, puisque nous allons réaliser une BU et une bibliothèque d'agglomération, bibliothèque de lecture publique. C'est un projet unique en France. Il est très observé par la Centrale, comme on dit, et nous en sommes assez fiers. Plusieurs projets comme celui-ci ont échoué, le plus célèbre et le plus connu étant en particulier celui de Clermont-Ferrand qui est partie seule, sans l'université.

Deux mots d'abord sur Synergie Campus que j'ai évoqué un peu en préambule. C'est le berceau de ce projet. Nous avons porté ce projet ensemble au sein de Synergie Campus, Grand Besançon, ville de Besançon, Université, au sein de ce dispositif original qui est une gouvernance collaborative. Je rappelle qu'il a réuni autour de la même table à la fois la sphère universitaire, la sphère académique, le territoire, la sphère économique et celle de la santé. C'est donc vraiment une gouvernance large qui porte les projets universitaires, ce qui est normal, l'enseignement supérieur et la recherche étant un bien commun qui joue un rôle décisif dans la compétitivité, dans la solidité et les performances d'un territoire, donc de notre territoire. Ce sont des performances économiques, sociales, scientifiques et culturelles. L'économie de notre territoire, sa vie sociale, la vie de Besançon et du Grand Besançon ne seraient pas ce qu'elles sont sans la présence d'un gros pôle universitaire, sans ces 25 000 étudiants qui habitent notre territoire.

L'argent investi dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est un bon investissement pour l'avenir du territoire dans son ensemble, pour l'avenir des jeunes en particulier. Le retour est garanti. J'étais cet après-midi à une conférence de la SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies), dispositif sur la valorisation de la recherche au niveau régional. Nous avons vu défiler des chercheurs qui ont créé leur start-up, leur entreprise très profitable pour elle-même et pour le territoire. Le retour est donc garanti, soyons-en convaincus. C'est « un retour au territoire, aux citoyens et à la société », paroles de la représentante du CNRS cet après-midi, il y a quelques heures, à ce colloque à la MSHE (Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement).

J'insiste un peu sur Synergie Campus. Qu'y fait-on ? De plus en plus de choses. On décide à plusieurs, on construit des politiques universitaires, territoriales, on mutualise nos forces pour chasser en meute – je crois que Claire DUPOUËT évoquera tout à l'heure la concurrence territoriale qui n'est pas rien – et pour porter ensemble le projet de ce pôle bisontin, l'un des trois pôles universitaires majeurs au sein de notre grande région. Cependant, cela donne aussi des projets concrets, et nous en avons un sous les yeux ce soir. Je reviendrai à ce projet de bibliothèque, bien entendu, mais cela donne aussi un projet dont nous avons déjà parlé ici. Il s'agit du projet d'évolution du campus de la Bouloie, d'un parc campus pour lequel, avec la Région et l'Université, nous investissons plus de 30 M€ avec plusieurs pièces maîtresses, et je vais en citer. Nous avons d'une part la réalisation d'un nouveau bâtiment pour l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), école d'ingénieurs interne à l'Université qui forme des ingénieurs spécialisés dans les dispositifs médicaux, et d'autre part la réalisation du Jardin des Savoirs, jardin qui n'aurait pas la place qu'il aura sans être inclus dans ce grand projet d'ensemble.

Il faut ajouter aussi les investissements que nous réalisons sur le campus Santé qui fait l'objet de travaux importants, en particulier avec la plateforme Bio Innovation, dont nous avons déjà parlé. Ce sera un outil exceptionnel pour accompagner et stimuler la mise au point de nouvelles thérapies avec ces nouveaux médicaments liés aux biothérapies et aux thérapies cellulaires que vous connaissez.

Revenons à la Grande bibliothèque. C'est une pièce maîtresse du campus universitaire de centre-ville. Je dirai au passage : combien de villes de notre taille et combien de villes tout court peuvent encore se prévaloir d'un tel campus de cœur de ville ? Je le précise, notre Agglomération compte 4 000 étudiants en Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS). Si nous incluons le CLA (Centre de Linguistique Appliquée) avec ces 6 000 stagiaires par an, nous atteignons 10 000 apprenants pour l'année, ce qui n'est pas rien pour l'Université, pour le cœur de ville et pour Besançon d'une façon générale, pour le Grand Besançon.

Deux mots sur cette notion de bibliothèque, mais Claire y reviendra plus en détail. Si nous nous sommes fortement mobilisés et impliqués dans ce projet, c'est que je crois fondamentalement à la vertu des bibliothèques. Une bibliothèque n'est pas démodée. Le numérique n'a pas renvoyé les bibliothèques aux rayons des objets touchés par l'obsolescence programmée.

Nous avons besoin de ces objets, de ces lieux, « des lieux et des liens », titrait Pierre VELTZ dans un livre qui n'avait rien à voir avec les bibliothèques, mais qui insistait sur la place des territoires dans l'économie mondialisée. Je crois que cette expression peut s'appliquer aussi à une bibliothèque. Ce lieu crée du lien avec le savoir, la culture, du lien avec les êtres humains. Une bibliothèque n'est plus un sanctuaire à « bouquins » poussiéreux ni une grande armoire à livres.

C'est aussi cela, mais c'est aussi et avant tout un lieu ouvert qui facilite les échanges, un lieu où l'on vient flâner, boire un café avec un journal sous les yeux, un lieu où l'on vient travailler aussi à plusieurs ou tout seul, où l'on apprend, d'où l'expression « learning center » en bon français, un lieu de rencontres. Bref, un lieu, c'est tout le contraire d'un écran. C'est matériel, c'est de l'humain, on touche les livres, on les empoigne, et cela fait du bien. C'est aussi une tête de réseau, je pense que Jean-Yves PRALON l'évoquera. C'est une tête de réseau entre cette bibliothèque qui sera centrale et les bibliothèques et les médiathèques communales. Voilà pour la dimension vraiment bibliothèque et la dimension universitaire.

Quelques mots sur l'urbanisme. Ce projet s'insère dans le grand projet de la Cité des Savoirs et de l'Innovation. C'est une des pièces maîtresses de ce projet. Nous voyons ici le projet urbain, le schéma urbain dans lequel vient s'insérer cette bibliothèque. C'est la première brique qui sera érigée sur le site. Elle imprimera donc une marque, une composition déterminante pour la suite. Elle crée une façade le long de l'avenue du 8 mai 1945. Avec la précédente vue, nous sommes du côté Chamars, avec les voies du tram, au regard de cette façade qui va créer une façade le long de l'avenue du 8 mai et un parvis qui ponctuera cette avenue linéaire. Aujourd'hui, ce n'est pas réellement une avenue, mais plutôt une voie de transit, une voie de tram avec un côté noble et urbain, même si c'est très végétal. Il y a une ambiance urbaine avec ce cheminement le long du parc Chamars, qui est très beau. De l'autre côté, ce n'est pas attirant. Nous allons donc créer quelque chose qui construira cette façade avec du plein, qui va dessiner et organiser un profil d'avenue visible depuis Chamars de l'autre côté.

Ce projet d'architecture a été choisi quasiment à l'unanimité du jury composé de personnalités qui sont parmi nous ce soir, dont ma voisine de gauche. Nicolas BODIN faisait également partie de ce jury. Il a été choisi pratiquement à l'unanimité, peut-être à moins une voix. C'est donc une architecture à la fois discrète et très présente, non ostentatoire, mais subtile et forte. Elle utilise un procédé formel qui, de mon point de vue, ne risque pas de passer de mode. Il y a dans ce dessin un côté assez intemporel et rassurant, peu ostentatoire pour le coup, mais qui s'affirme au côté du patrimoine du 18^{ème} siècle. Nous pouvons dire que le 21^{ème} siècle s'affirme sans agresser le 18^{ème}. C'est d'autant plus vrai que cet édifice s'appuie sur le bâtiment Saint-Bernard. C'est une belle osmose qui s'engage. Nous voyons sur cette vue la façade de Saint-Bernard et le grand patio, la grande cour intérieure sur laquelle donne un certain nombre de départements de la Bibliothèque et qui marque la fin du bâtiment contemporain avec le bâtiment Saint-Bernard du 18^{ème}. Voilà pour l'architecture et une partie de la dimension urbaine.

Deux mots sur le projet urbain sur lequel nous pouvons revenir. Vous avez sur cette composition un système de cours depuis la cour de l'Arsenal en passant par la place Saint-Jacques, la Cour d'Honneur et ce grand jardin qui s'étend jusqu'au Doubs, jusqu'au petit Chamars qui, je l'espère, sera exempt de voitures, de parkings. Nous avons vraiment là une belle vue, une belle perspective sur le Doubs. Il serait donc dommage d'y conserver les véhicules. Cette bibliothèque vient s'enchâsser dans le patrimoine.

Encore deux mots pour conclure sur l'économie générale du programme, dont nous reparlerons peut-être plus tard. Nous y verrons :

- du logement,
- des résidences gérées,
- des résidences pour étudiants,
- un espace de start-up, d'entreprises,
- des résidences de chercheurs,
- un espace congrès qui peut prendre d'autres formes également,
- un hôtel,
- les espaces publics que j'ai évoqués avec quelques surfaces de commerce, puisqu'il serait dommage de ne pas profiter de quelques beaux linéaires pour réaliser du commerce, en particulier au rez-de-chaussée des locaux de l'Arsenal qui donnent sur la place Saint-Jacques.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet pour en décrire un peu les grands traits. Merci de votre attention. Je pense que Claire peut maintenant évoquer la partie concernant plus particulièrement la BU.

Mme DUPOUËT.- Oui, merci. Bonsoir à tous et merci de m'accueillir dans votre Conseil pour présenter ce projet qui est un projet fort de partenariat entre GBM et l'Université dans le cadre de Synergie Campus. Je crois que nous avons vraiment besoin de ces outils de gouvernance ensemble pour développer notre territoire sur des axes forts, en partant du fait universitaire que sont à la fois la recherche et la formation, pour que nous puissions être ensemble pour défendre de nouveaux axes de développement sur la formation, sur l'aménagement, sur le social, sur l'innovation sociale et solidaire, sur l'innovation technologique, sur énormément de champs qui peuvent nous intéresser collectivement.

Je voulais parler plus peut-être du volet Bibliothèque universitaire. Pour nous, ce projet est à forts enjeux, parce que nous nous apercevons que les pratiques étudiantes changent. Assez paradoxalement, à l'ère du numérique – Dominique l'a rappelé –, les étudiants sont à la recherche de ce qu'ils appellent une « communauté silencieuse », c'est-à-dire des endroits où ils peuvent être ensemble, mais en silence, à travailler sur des sujets. Finalement, les bibliothèques universitaires sont des lieux qui n'ont jamais été autant fréquentés que maintenant. Elles connaissent des pics de fréquentation.

Si vous connaissez la BU des Lettres et Sciences humaines, vous saurez qu'avec 150 places pour 4 000 étudiants, nous sommes extrêmement en deçà des capacités d'accueil et d'une capacité de réponse à ces besoins étudiants qui changent et qui évoluent. C'est vrai que c'est un vieux projet, mais nous sommes contents qu'il se réalise maintenant, avec un investissement très fort de l'Université, puisqu'elle a investi sur ses fonds propres. Vous savez que nous ne sommes pas une collectivité, mais une structure d'État. Nous avons dégagé 5,3 M€ de fonds propres pour ce projet.

Nous sommes non seulement dans un changement de pratique des étudiants, mais aussi dans un changement de pédagogie. L'Université de Franche-Comté est l'une des premières à mettre en place une démarche qualité pour le changement de ces pratiques pédagogiques qui doit accompagner aussi la bascule entre le secondaire et le supérieur. Des ingénieurs pédagogiques travaillent avec les équipes d'enseignement. C'est tout un protocole qualité dans lequel s'inscrivent les enseignements.

Finalement, ces pratiques pédagogiques visent à accompagner le numérique, à ce que les enseignants deviennent accompagnants de projets portés par les étudiants. Ces projets et ces changements de pratiques pédagogiques induisent aussi un besoin d'espace où les étudiants peuvent se retrouver. Dans le domaine technologique, cela se fait à travers les « fablab » qu'on déploie aussi dans le projet Bouloie-Temis. Sur un secteur SHS, un lieu comme la Grande bibliothèque pourra répondre à ces enjeux de changements pédagogiques.

Nous faisons également face à des changements structurels par différentes lois. Nous avons été soumis à Parcoursup, à la LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) bien avant. Cela fait que finalement, l'enseignement supérieur et la recherche, identifiés comme des éléments forts de développement des territoires, sont aussi soumis à un aménagement des territoires, une métropolisation. Une concurrence s'installe entre les établissements, peut-être pas au niveau des licences, mais il faut veiller malgré tout à pouvoir accueillir les étudiants dans de bonnes conditions, surtout les étudiants en master où nous avons une tendance à la construction d'énormes universités renforcées ensuite par les appels à projets et les PIA (Programmes d'Investissement d'Avenir).

Nous savons que l'attractivité d'une université se fait par sa capacité à accueillir notamment en licence. Elle se fait sur la renommée de ses formations en master et en doctorat. Elle se fait aussi sur la qualité de vie que propose la ville d'accueil de l'université. Il y a là un véritable enjeu à travailler ensemble, et ce projet de Grande bibliothèque participe à l'accueil et à la qualité de vie que nous pouvons proposer à nos étudiants sur leur temps d'études.

Le projet de mutualisation avec la bibliothèque d'agglomération apporte à mon sens aussi d'énormes plus-values. L'une est la présence de l'Université sur son territoire. Ce sont des étudiants et des salariés qui consomment sur le territoire et qui sont présents. C'est aussi de l'intelligence, de l'énergie, des compétences. C'est finalement un lieu où l'on propose une mixité entre les étudiants, les publics et les familles, ce qui permet d'organiser et de travailler sur cette perméabilité entre les étudiants, les chercheurs, les familles et les publics. C'est à mon sens aussi un enjeu fort de ce projet commun de Grande bibliothèque autour de la mixité des publics.

Le projet que nous avons choisi presque à l'unanimité dans le cadre du concours de jury répond, par la proposition faite, dans la distribution des espaces qui vous ont été présentés, à cette capacité à mettre les publics ensemble, les mettre séparément quand il le faut. Les étudiants, les chercheurs ont besoin de silence. Les enfants ont besoin de pouvoir courir, cavalier, etc. Cependant, en même temps, il existe des points de jonction comme le café, les espaces mutualisés, ce qui fait que nous pourrions travailler ensemble à cette mixité de publics. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce projet de Grande bibliothèque.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, merci beaucoup, Madame DUPOUËT.

Jean-Yves, tu vas nous présenter maintenant le projet, et nous reviendrons ensuite au débat, comme c'était prévu.

M. PRALON.- Je ne sais pas si Nicolas BODIN voulait parler avant, puisqu'il était à la manœuvre avant nous au niveau de la ville. Il serait peut-être utile qu'il poursuive avant que nous présentions le contrat de maîtrise d'œuvre.

M. BODIN.- Oui, je vais revenir en quelques mots sur le projet urbain de la ville. Au cours du mandat, nous avons beaucoup parlé d'autres zones, comme les Hauts-du-Chazal, les Vaïtes, Viotte, Vauban. C'est ici une zone extrêmement importante, puisqu'il faut réussir à venir greffer cette entité, qui était très peu accessible, sur le cœur de la ville et le cœur de l'agglomération. Il y a eu un travail extrêmement long. Pour l'instant, il n'y a pas eu de travaux alors que nous avons quand même négocié et discuté pendant à peu près tout le mandat. C'est un secteur très particulier, puisque nous sommes au cœur du secteur sauvegardé. Nous avons actuellement deux secteurs sauvegardés, celui de la Boucle et celui de Battant, en cours de fusion pour former le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France. C'est donc une zone patrimoniale assez exceptionnelle avec notamment la Boucle. Nous sommes vraiment au cœur de la ville, au cœur de l'agglomération.

Parallèlement, nous sommes également éligibles dans le cadre du programme « Cœur de Ville ». Il y a donc vraiment une volonté politique de remettre sur le marché un certain nombre de logements en cœur de ville qui, jusqu'à présent, étaient jugés comme insalubres ou bien qui n'étaient plus mis sur le marché de la location. Ce sera donc le travail du prochain mandat et des futures équipes. Sur ce projet Saint-Jacques, il ne faut pas oublier qu'il y aura aussi de l'habitation avec potentiellement 100 logements en résidence et environ 500 logements. L'objectif est toujours d'accueillir des familles, y compris en cœur de ville, pour continuer à dynamiser ce cœur de ville et ce cœur d'agglomération. C'est donc vraiment un dossier majeur qui débute ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Jean-Yves, si tu veux reprendre la discussion d'un point de vue plus général.

M. PRALON.- Je vais simplement me contenter de vous rappeler, comme cela vient d'être dit, que ce projet de Grande bibliothèque est l'un des éléments majeurs de l'opération Saint-Jacques autour duquel se déploiera la Cité des Savoirs et de l'Innovation. Cette Bibliothèque symbolise à la fois notre ambition en termes d'attractivité, puisqu'elle sera un atout important pour l'avenir universitaire du territoire, mais également notre envie de développer des services de proximité au plus près de nos habitants pour donner chair – c'est un terme que j'aime employer – à notre intercommunalité qui s'est bâtie avant tout sur des transferts de compétences techniques.

Si aujourd'hui nous sommes chargés – nous l'avons vu avec Dominique, Claire et Nicolas – de vous présenter ce projet architectural de ce futur équipement qui, rappelons-le, ouvrira ses portes en 2025, c'est le service aux habitants qu'il faudra désormais construire en étroite collaboration avec les communes, et bien évidemment le Département du Doubs.

Des principes avaient été validés par cette assemblée en mai 2018 suite aux rencontres que nous avons eues avec les maires de l'Agglomération, à savoir :

- la reconnaissance des bibliothèques municipales comme lieux essentiels de proximité qui garderaient toute leur autonomie,
- un nouveau service qui serait apporté par l'équipement central (par exemple un accès plus grand à l'offre documentaire en matière d'animation ou de numérique),
- la possibilité d'expérimenter un mode d'exercice partagé de la compétence de lecture publique qui pourrait s'organiser via des conventions entre chaque commune intéressée, le Grand Besançon et le Département du Doubs.

Voilà ce que je voulais dire en introduction sur ce dossier à vous présenter. Bien sûr, viendront ensuite les questions que vous ne manquerez pas de nous poser concernant notamment les coûts de fonctionnement. Toutefois, nous attendons de connaître le projet architectural pour travailler au mieux à partir des caractéristiques du bâtiment qui vient de vous être présenté. Dès janvier, les services de la Culture, du Contrôle de Gestion et de la DRH vont commencer à travailler sur l'estimation du coût de fonctionnement, en particulier sur le calibrage des moyens humains, puisque c'est un poste budgétaire important dans le fonctionnement des bibliothèques. Ces moyens de fonctionnement dépendront bien évidemment du niveau de service que les futurs élus détermineront, notamment l'amplitude horaire, l'ouverture dominicale et la circulation du bibliobus sur l'Agglomération.

Voilà ce que je voulais dire en introduction avant de passer sur ce marché de maîtrise d'œuvre, sur le budget de l'opération, sur le choix du lauréat que nous devons valider ce soir, ainsi que sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

Comme cela a été dit par le Président en introduction, le mandataire de l'opération, c'est-à-dire l'architecte désigné est une architecte basée à Paris. Il s'agit du cabinet de Pascale GUÉDOT associé avec :

- le cabinet local des Architectures AMIOT LOMBARD,
- le bureau d'études Structure IGB (Isère),
- le bureau d'études Fluides Louis CHOLET (Puy-de-Dôme),
- l'économiste SCB (Vendée),
- l'acousticien AÏDA (Paris).

Il y a donc beaucoup de monde autour de cette opération. En annexe, dans le dossier, figurent les références de cette équipe de maîtrise d'œuvre, avec un coût d'objectif fixé à 29,5 M€, ce qui représente un ratio à souligner de 1 800 € HT/m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette). Ce ratio est plutôt bas pour un tel équipement. Le forfait de rémunération du cabinet d'architectes est dans la moyenne de ceux qui nous étaient proposés. Il était fixé à 5,19 M€ HT, avec un taux de 17,6 % du coût des travaux représentant un forfait normal pour un projet de cette nature, pour un équipement culturel avec une fonctionnalité multiple du fait que nous avons ces deux entités entre l'Université et Grand Besançon Métropole, et du fait de la double maîtrise d'ouvrage et de la complexité patrimoniale et technique avec notamment cette partie qui vient s'accoler au bâtiment Saint-Bernard, la partie nouvelle.

Les taux de tolérance sont de 3 % en phase d'études et de 2 % en phase de travaux. Ce sont des marges plutôt basses. Le marché prévoit une reprise à titre gratuit des études en cas de dépassement du coût avec ce taux de tolérance lors de la remise de l'APS (Avant-Projet Sommaire), de l'APD (Avant-Projet Détaillé), et au moment des appels d'offres, ainsi que les pénalités en cas de dépassement en fin de travaux. C'est donc plutôt rassurant pour la poursuite de cette opération avec ce cabinet qui serait choisi.

Vous avez vu dans le rapport qu'il y avait une différence entre le coût de l'opération telle qu'il est estimé et le coût qui vous est donné ce soir. C'est notamment par rapport aux travaux préparatoires qui avaient été peut-être sous-estimés, à une estimation de révision des prix des travaux dont il faut tenir compte et des primes sur concours supplémentaires, puisque je crois que nous avons eu, de mémoire, cinq architectes au lieu de quatre. Je crois que nous avons bien fait, celle que nous avons choisie en dernier étant celle qui nous a donné le plus de satisfaction, puisqu'elle a recueilli 14 voix sur 15.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme quoi parfois, les derniers peuvent être les premiers.

M. PRALON.- Voilà ce que je voulais vous dire à ce niveau. Vous avez des exemples de coûts de bâtiment équivalent par rapport au mètre carré hors taxe par SHON. Si nous prenons notre projet à 1 800 €/m² et si nous prenons des projets similaires, nous avons la bibliothèque de Caen qui doit être à 3 000 €, la Cité des Arts construite en 2013/2014 à 2 300 €, redescendue à un coût corrigé de 2 070 €. Nous sommes bien « dans les clous ».

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est un bon coût.

M. PRALON.- Le programme du projet nous amène à plus de 10 000 m² en surface utile pour cette Grande bibliothèque (10 370 m² exactement), avec la partie bibliothèque d'agglomération (en gros 65 % de cette superficie, soit 6 740 m²) et la partie bibliothèque universitaire (35 % de la surface totale, soit 3 630 m²). Nous demanderons à ce que la performance énergétique soit calquée sur le RT 2012, moins 40 %, avec un recours autant que possible aux énergies renouvelables.

Sur le projet, tout a été dit précédemment par rapport notamment à ce projet lauréat, avec ce vaste atrium sous verrière, ce qui permet au bâtiment neuf de prendre appui sur le bâtiment Saint-Bernard, et qui assure ainsi la valorisation patrimoniale du bâtiment existant et une continuité appréciable des fonctions. Je crois d'ailleurs que ce qui a fait la différence avec les autres est la fonctionnalité de ce projet qui répond aux enjeux novateurs du programme de réunir à la fois sur un même site une bibliothèque d'agglomération et une bibliothèque universitaire, avec des spécificités très différentes qui permettent un bon fonctionnement ensemble et chacune de son côté, ce qui est très important.

Par rapport au plan technique, bien que présentant quelques spécificités, c'est un très beau projet par rapport à ceux qui nous ont été présentés. Il faut signaler aussi qu'économiquement, sur l'ensemble des projets présentés, celui retenu ce soir à 29,5 M€ se situe vraiment dans la moyenne, puisque les coûts oscillaient entre 28 M€ et 30,8 M€. Voilà ce que je voulais vous dire très schématiquement.

S'il y a des questions à poser, nous essaierons bien évidemment d'y répondre, mais ce soir, il vous est demandé, sur proposition du Bureau :

- de choisir le groupement constitué autour de Pascale GUÉDOT, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à cette architecte.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous ne devons d'ailleurs plus l'appeler « bibliothèque d'agglomération », mais peut-être « bibliothèque métropolitaine », dans la mesure où nous sommes désormais en Communauté urbaine. Nous devons donc y réfléchir, mais là n'est pas l'essentiel. Vous avez compris que c'est effectivement le point de départ de tout le projet Saint-Jacques. Il est vrai que lorsque les candidats à l'aménagement étaient venus nous voir, ils insistaient tous sur le point « êtes-vous sûr qu'il y aura une bibliothèque d'agglomération à cet endroit ? », parce que c'était pour eux vraiment ce qui aura permis de lancer les avis. C'était le point central, le point d'articulation de l'ensemble du projet. Ce sera long, mais ce sont de grosses opérations. Il reste des sondages à faire, des recherches. Il y a de la démolition à faire. Les premières phases opérationnelles devraient commencer au cours du premier semestre de l'année 2020. Je vous passe la parole si certains d'entre vous souhaitent intervenir ou poser des questions.

Mme PRESSE.- C'est un très gros projet, avec une gouvernance intéressante. Je suis juste un peu interpellée par cette augmentation du coût prévisionnel. Nous devons acter une augmentation de 7 M€. Malgré les justifications de Jean-Yves PRALON, je trouve cela un peu juste de rajouter comme cela 7 M€ sur les travaux préparatoires, avec, par exemple, des travaux archéologiques. Si nous sous-évaluons déjà ces travaux au départ, je me demande ce qu'il en sera au cours de l'ensemble de l'opération. Nous tenons particulièrement à ce que le budget soit très bien contrôlé ici. Je pense que là, cela mériterait quelques explications, car si nous dérapons de cette façon sur tous nos projets, nous ne faisons pas un cadeau aux élus suivants. Qu'en sera-t-il pour ce projet ? Sur quelles politiques prendrons-nous ces 7 M€ ?

M. PRALON.- Quand on part sur des projets de cette envergure, on part bien souvent sur des ratios au mètre carré. Quand les architectes commencent à travailler à partir du programme qui leur est remis, avec plus de 10 000 m², on rentre dans le détail, dans le dur. Quand on commence à parler de travaux préparatoires, tous ces travaux qui doivent être reconduits représentent un surcoût de 1 M€.

Sur les révisions de prix, là encore, des éléments ont été affinés. Ce sont 2 M€. Les primes concours ne représentent pas grand-chose puisque nous avons un architecte en plus (de mémoire, 400 000 €). De plus, il y avait une sous-estimation de la rémunération de la maîtrise d'œuvre, avec un coût de travaux sous-estimé de 1,7 M€. Je ne suis pas surpris. Toutefois, il serait gênant de se dire que cela pourrait encore déraiper, mais tout a été pris notamment au niveau des taux de tolérance par rapport au projet présenté. Des discussions ont été amorcées avec l'architecte et les services. Les taux de tolérance font que le coût qui vous est donné ce soir devra être respecté en tout état de cause.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il faut être précis sur le sujet. J'ai posé moi-même ce type de question. Je ne peux pas laisser dire que l'on dérape toujours. Je rappelle, par exemple, que pour la Cité des Arts, il y avait eu certes des dépassements, mais nous avons ensuite maîtrisé totalement le coût. Pour le tram, cela nous a coûté 10 M€ de moins que prévu. Il y a donc effectivement une grande attention. J'ai moi-même fait cette remarque. Lorsque nous avons fait cela, nous avons eu un chiffrage des surfaces, et c'est un ratio au mètre carré. Nous ne savons pas exactement ce que cela peut donner. Il faut surtout retenir que le coût au mètre carré à 1 800 € est très bas par rapport à ce que nous avons pu voir ailleurs. Tu as parlé de cas à 3 000 €.

Cela dit, je partage l'avis de Françoise. Il faudra être très vigilant. Lorsque nous rencontrerons l'architecte, je lui redirai, comme nous le faisons à chaque fois, qu'il faut être très vigilant sur ce sujet et ne pas s'interdire – je dis cela en regardant Guy PEIGNER avec beaucoup d'insistance – de revoir un certain nombre de choses, car si des économies peuvent être faites, nous le faisons pratiquement dans chaque opération. Maintenant que nous en avons supprimé, nous pouvons regarder. Des aménagements ou des modifications pourront être faits pour gagner quelques euros ou centaines de milliers d'euros ou moins. Nous ne laissons pas la porte grande ouverte à tous dépassements. Nous avons toujours contrôlé d'une belle façon tout ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Par ailleurs, il n'y a pas beaucoup d'exemples comme cette BU/BA. Il n'y en a même pas. Pour les coûts donnés, par exemple un hall d'accueil commun, c'est difficile à gérer, parce que cela ne s'est jamais vu. Je pense que par rapport à cela, il faut faire confiance (je le redis au niveau des services), être très strict sur ce point et dire que nous n'irons pas au-delà.

Tu as d'ailleurs parlé du taux de tolérance qui encadre tout ceci et qui est un élément réconfortant. Cependant, je ne suis pas contre les propos de Françoise. Il faut être attentif. Ne perdez pas de vue que c'est un élément essentiel de notre activité de notre Université, ce qu'a dit Claire DUPOUËT. Quand on connaît un peu la bibliothèque universitaire actuelle, c'est quand même moyen. Je crois que si nous voulons développer notre territoire, il faut développer notre université et il faut là, mais aussi ailleurs sur le campus, donner des moyens à notre université. C'est capital pour l'avenir.

Mme PRESSE.- Il y avait une deuxième partie à ma question. Sur quelles politiques supprimerons-nous à hauteur de 7 M€ ? Est-ce que ce sont de grands projets ? L'ensemble des politiques ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera intégré dans le PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention). Il y aura certainement des glissements de projets.

Mme PRESSE.- Oui, mais un glissement à 7 M€ est assez significatif. Je suis inquiète, et je demande simplement sur quelles politiques nous ferons des économies.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très difficile de dire ce soir sur quelles politiques nous jouerons. Je crois que les équipes à venir devront regarder cela et faire des choix. Quand nous avons fait le choix de l'Université, nous avons dit que nous décalions le centre aqualudique. Je comprends que la période soit un peu difficile et le sujet puisse porter à interprétation. Nous sommes en train de présenter le projet. Pensez-vous qu'il serait réaliste et honnête de ma part que je dise aujourd'hui : « nous décalerons tel et tel sujet » ? Non, ce n'est pas réaliste, mais il me semble qu'il faut affirmer qu'il y a besoin de cette bibliothèque pour notre université, qu'il faut être vigilant sur les coûts et nous verrons. Je rappelle que certaines opérations n'ont pas été réalisées, elles ont été décalées. Il faudrait regarder dans le détail, mais aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Néanmoins, il faudra le faire.

M. PRALON.- Je souhaite ajouter que ce dépassement donné ce soir et que nous ne cachons pas porte sur l'ensemble de l'opération, y compris le bâtiment qui relève de l'Université. Ce n'est pas que la partie Agglomération. Nous ne sommes pas sur un dépassement de 7 M€ pour l'Agglomération.

Je précise que c'est très difficile aussi, parce que des exigences sont données par l'État en matière de programme. Nous ne pouvons pas réduire par notre bon vouloir ne serait-ce que des surfaces de circulation. Comme j'aime bien rendre à César ce qui appartient à César, reconnaissons à Jean-Louis FOUSSERET, parce que je dis les choses comme je le pense, qu'il est allé chercher une subvention à hauteur de 40 % pour cette opération. N'oublions jamais ce qui s'est fait. Je le dis, parce que j'ai été le premier surpris lorsque nous en avons discuté. Marie-Guite DUFAY est venue aussi pour participer.

On peut avoir de bonnes surprises avec le contrat de plan. Il faut dire la vérité aux personnes. Reconnaissons que nous allons chercher 40 % de subvention pour cette opération. Il y aura une aide très importante sur l'équipement mobilier. Il faut prendre en compte tous ces éléments et il faut savoir ce que nous voulons pour notre agglomération, si nous nous contentons de quelques transferts techniques ou si nous voulons aussi lui donner cette attractivité et ce rayonnement, dont tout le monde veut parler. À ce moment-là, c'est bien beau d'en parler, mais il faut aussi parfois mettre la main au portefeuille. Je suis désolé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais dire aussi quand même qu'avant la fin de ce mandat, nous ferons le bilan de l'état de la situation financière de notre agglomération lorsque je partirai. Je l'ai demandé pour que nous connaissions le bilan global des équipes. Vous verrez que l'Agglomération n'est pas très endettée, qu'elle n'est pas super endettée, que les caisses ne sont pas vides, bien au contraire, et que nous laisserons à nos successeurs une agglomération en bon état de fonctionnement, avec de beaux projets, ce qui est important aussi, je crois. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GROSPELLIN.- Merci, Monsieur le Président. Dans d'autres espaces politiques, on dit souvent que c'est vulgaire de parler d'argent. Je ne sais pas si c'est vulgaire d'en parler, mais c'est important de le faire. Je sais que les comptes seront tenus, circonscrits, de même que les dépenses. Je voudrais surtout vous féliciter, parce qu'à l'heure où vous êtes à votre bilan – j'ai regardé avec beaucoup d'attention une émission sur une télévision locale et nationale dimanche –, je crois que c'est fort.

M. LE PRÉSIDENT.- J'essaie de le faire, mais je n'y suis pas forcément parvenu.

M. GROSPELLIN.- Oui, vous avez essayé. C'est bien pour cela que je voulais faire le détour par rapport à cela, mais vous me coupez l'herbe sous le pied. J'ai senti que c'était un réquisitoire contre vous plutôt qu'un bilan que vous auriez pu essayer d'exprimer et pour lequel vous auriez pu prendre le temps. Nous n'allons pas faire le procès des uns et des autres, mais j'ai pris sur la durée, et j'ai regardé le temps où l'on vous reprochait des choses. Je pense que vous pourrez mettre cela à votre actif. La remarque que vient de faire Jean-Yves PRALON est tout à fait judicieuse. Je milite depuis de longues années sur le développement de l'Université, sur le développement et l'attractivité de notre territoire sur ce sujet, parce que je pense que c'est fondamental.

Nous n'allons pas refaire l'histoire, cela reviendra de toute manière, mais en son temps, j'avais milité pour un développement de l'intelligence au sein de Saint-Jacques, car je pense qu'il y avait quelque chose à faire. Aujourd'hui, vous faites quelque chose de fondamental. J'ai eu la chance de faire des études à Lyon et à Clermont-Ferrand à l'Université Blaise Pascal où ils sont en train de transformer l'Hôtel-Dieu. C'est intéressant, mais nous allons encore plus loin qu'eux. C'est là où le projet est intéressant. À Clermont-Ferrand, ce sont moins de 20 000 étudiants. Je crois que c'est là où c'est intéressant, parce qu'à travers Saint-Jacques, vous ne dynamisez pas un poumon, mais le cœur de ville, comme je l'ai dit depuis de longues années. Si nous développons Saint-Jacques, nous développerons la ville, mais aussi l'agglomération, la métropole, le département et la région. À mon avis, c'est fondamental vis-à-vis de cela. Besançon et la métropole l'ont fort bien compris, parce que tout le monde en retirera des bienfaits.

S'agissant des bibliothèques, Erik ORSENNA a fait un rapport il y a quelque temps, qui parlait des heures d'ouverture, de beaucoup de choses sur le sujet. Cela a été dit, ce n'est pas simplement un lieu de vie. Tout d'abord, ce n'est pas simplement une maison de livres. Ce n'est plus une maison de livres, mais un lieu de vie, de rencontre, de travail, d'intelligence. Je suis ravi de rencontrer la Vice-Présidente de l'Université. J'aurais souhaité, peut-être comme d'autres ici, que l'architecte puisse être présente, mais il y aura certainement d'autres moments. Cela aurait été intéressant, parce que j'avais peut-être des questions plus techniques, mais je pense que ce n'est pas le moment.

M. LE PRÉSIDENT.- Même nous, nous ne l'avons pas rencontrée. Tous ces concours sont totalement anonymes. Je ne la connais pas. Nous ne l'avons jamais rencontrée.

M. GROSPELLIN.- D'accord. Nous le ferons peut-être au moment de la première pierre, mais à mon avis, redynamiser le cœur de ville est important. Je m'interroge sur plusieurs sujets, et je lance cette piste. Vous savez que les Universités ont maintenant la possibilité de faire la dévolution, c'est-à-dire que le Président de l'Université a maintenant la possibilité de vendre, s'il accepte cette dévolution. Cela se fait dans certaines universités de France. On pourrait imaginer que la fac de lettres de la rue Mégevand se déporte vers cette grande bibliothèque métropolitaine, universitaire, etc. À mon avis, il faut réfléchir par rapport à cela.

On pourrait aussi s'imaginer, avec le CLA, créer une école de Sciences Po Méditerranée. Nous avons la chance d'avoir un CLA de grande qualité, comme dans d'autres régions. Je parle souvent de Vichy, mais Besançon a une histoire sur laquelle nous ne reviendrons pas. Je pense qu'il y a quelque chose à faire en créant cette école de Sciences Po Méditerranée. Nous pourrions aussi imaginer à l'intérieur de Saint-Jacques une grande école d'ingénieurs, de travaux publics ou concernant l'environnement. En son temps, j'avais vu avec l'ex futur ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel BLANQUER, avec qui je m'étais entretenu en 2014 sur une école de commerce comme l'ESSEC où il était directeur. Pourquoi ne pas avoir une grande et belle école ici ? Il y a beaucoup de choses.

Vous avez raison de dire que Parcoursup est important. Je suis en train de travailler sur le sujet à la demande du ministère et nous rendrons un rapport. Il faut s'imaginer que pour les parents, les chefs d'entreprise, pour ceux qui veulent s'installer sur notre territoire, à travers Parcoursup, mais aussi à travers toute l'image et l'information qu'ils peuvent avoir et sur le dynamisme du territoire, ce sont des choix primordiaux. Ils permettront à un moment donné de venir ici, parce qu'ici, on fait des études dans un environnement très agréable, avec des personnels de qualité et avec aussi une proximité des grandes villes, cette dernière ayant fait qu'à un moment donné, nos étudiants sont partis ou partent dans des universités à Strasbourg, Lyon ou Paris. Je pense qu'il ne faut pas faire triste mine vis-à-vis de cela. À mon avis, c'est une première, deuxième ou troisième pierre, mais elle est fondamentale pour l'avenir de notre territoire, et c'est important.

Après, il peut y avoir des dépassements. Je sais que ce sera certainement regardé à la loupe par l'intermédiaire des services, mais c'est à nous, politiques, d'avoir de l'ambition à un moment donné. Là, nous avons une belle ambition avec un objet de près de 30 M€. Par ailleurs, nous pouvons nous interroger sur l'impact environnemental.

Lorsqu'Erik ORSENNA parle d'ouverture des bibliothèques le dimanche, le soir, presque la nuit, cela peut entraîner des impacts. Je pense que cela a été travaillé, ce le sera ou cela sera affiné. Là, nous sommes dans un premier jet. Toutefois, nous serons peut-être amenés à nous poser la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Il paraît inenvisageable que cette bibliothèque soit fermée le samedi. Il faut trouver des horaires adaptés pour permettre à cet outil majeur du rayonnement de la Communauté urbaine d'être ouvert dans de bonnes conditions.

M. GROSPELLIN.- Vient ensuite l'inévitable question de la maîtrise de la contractualisation. Il y a de vraies réflexions sur ce sujet, sur le nouveau bâtiment structurant, sur les 1,2 %, sur les frais de fonctionnement. Nous savons que les choses ne sont pas encore figées, mais il faudra être vigilant. Je pense qu'à un moment donné, ce bâtiment d'exception majeur pour le développement de notre territoire devra pouvoir sortir de ces 1,2 % de la contractualisation sous une forme ou une autre. Je ne serai pas plus long, je pense que je l'ai déjà été beaucoup. Je ne pensais pas que nous allions présenter ce rapport en présence de la Vice-Présidente de l'Université. Je crois que c'est fondamental, il faut s'en réjouir. C'est un lieu exceptionnel, et je pense qu'il permettra à notre territoire de montrer ses excellences. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Qui veut intervenir ?

M. MOUGIN.- Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Président. J'ai deux questions en une question. Elles vous paraîtront peut-être naïves. Premièrement, au vu de la première image que nous avons vue, pensez-vous que toutes les façades vitrées, à des périodes actuelles caniculaires, soient bien à-propos pour ce bâtiment ?

Deuxièmement, ces bâtiments comporteront-ils une climatisation qui pourrait engendrer une augmentation à une période où, sortant de la COP, nous sommes obligés de faire des économies et de faire attention aux dépenses énergétiques ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, nous pouvons dire que des objectifs en matière d'énergie, de consommation, d'économie d'énergie ont été donnés. Ce bâtiment devra répondre à ces critères. Il est bien évident que les vitres que vous voyez ici ne sont pas ordinaires. Elles devront faire en sorte que ce bâtiment reste vivable. Nous savons bien que ce n'est pas forcément le cas partout. Nous pouvons regarder ce qu'il se passe à la City. Je crois que depuis une trentaine d'années, les choses ont évolué. Toutefois, nous avons posé cette question lorsque l'on nous a présenté ces dossiers. Tout cela doit être traité pour faire en sorte que ce soit accessible par tous les temps.

Quant à la climatisation, je ne sais pas si nous sommes arrivés à ce niveau de détail. Nous sommes plutôt sur des rafraîchissements que des climatisations. Nous donnons des objectifs pour que le bâtiment réponde à certaines normes, et c'est à l'architecte de présenter un dossier avec des installations répondant à ces objectifs. C'est comme cela que nous traitons les choses.

M. LIME.- Je pense que c'est un sujet sur lequel il faudra se pencher.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Pour l'instant, ce n'est pas gravé dans le marbre concernant la façade. C'est l'allure générale, mais tout cela sera travaillé, et cela devra répondre aux exigences du cahier des charges qui le précise.

M. LIME.- Je reviens sur le coût. Je pense que dans le jury, nous avons fixé un coût en termes d'objectif. Bien sûr, nous n'aurons pas le résultat entre les cinq candidats. Je ne mets pas en cause les personnes, mais la façon de faire. Toute la difficulté que nous pouvons rencontrer aujourd'hui est qu'un jury se réunit. On arrive et on nous dit : « voilà celui que l'on a choisi ». OK. J'ai donc cinq candidats. Il est vrai que c'est un peu compliqué pour nous d'apprécier les choses. L'idée est aussi de faire confiance, puisque c'est le fonctionnement même de ce genre de chose. Toutefois, je trouve que c'est toujours un peu frustrant pour nous qui sommes à décider aujourd'hui d'un investissement de 60 M€ lorsque l'on nous dit « c'est le meilleur pour vous. Un point c'est tout ». Je dis que ce n'est pas une histoire de personnes. Moi aussi, j'ai fait partie de jurys et même en étant à l'intérieur, je trouvais que ce n'était pas très normal, et je l'ai dit régulièrement lors des jurys. C'est donc un peu la difficulté.

Par ailleurs, d'autres candidats respectaient-ils les objectifs financiers ? C'est toujours pareil. L'histoire m'a fait participer à quelques jurys. Il peut ne pas y avoir de limite en termes de coût, mais on est bien d'accord sur un certain nombre de choses. C'est donc cette interrogation sur le sujet et sur un dépassement conséquent.

De plus, je pensais que l'on s'était mis d'accord ici que l'on n'investirait plus sans avoir le coût global. Régulièrement, tout le monde est intervenu ici en disant : « c'est terminé. Il nous faut un coût global pour les grands projets ». Bien entendu, Jean-Yves a raison. Cela dépendra du nombre de personnels, mais s'agissant du type de fonctionnement, du coût du fonctionnement dans le cadre notamment de l'énergie, je trouve qu'aujourd'hui, en fonction des connaissances des architectes capables d'avoir un coût global y compris sur les opérations, c'est à eux de nous dire : « on signe un chèque de 60 M€, et on reviendra dans quelques mois vous dire combien cela coûtera en fonctionnement ».

Je vous donne mon avis et je vais demander à Anthony. Je croyais même que c'était obligatoire dans la loi. Je pensais qu'aujourd'hui, de par la loi, on était obligé de donner le coût global, mais je me rappelle qu'ici, nous avons comme objectif d'indiquer le coût global. Or là, on nous dit : « on verra bien dans quelques semaines ». Voilà ma deuxième interrogation.

Je ne remets pas en cause le projet, puisque nous l'avons toujours voté. Toutefois, le fait de signer ce soir 60 M€ me chagrine, mais je ne remets pas en cause l'engagement sur l'Université. N'y voyez pas une telle remise en cause. Je suis de ceux qui pensent que l'Université déterminera l'avenir de notre Communauté urbaine. Sous couvert d'avoir des objectifs, je pense qu'il faut éviter de faire des chèques un peu trop « en blanc ».

M. LE PRÉSIDENT.- Tout d'abord, nous ne signons pas ce soir pour 60 M€, mais nous signons pour 13 M€. Globalement, ce sont un peu plus de 59 M€, mais pour nous, le coût est très exactement de 19 287 000 €, soit 13 063 000 € après récupération de la TVA.

Deuxièmement, Christophe, tu sais très bien que ce ne sont pas 5, 6, 10 ou 15 personnes qui décident. Tu le sais, cela ne se passe pas de cette façon. Tous les projets sont passés au crible par l'ensemble de nos services, par des cabinets d'études spécialisés, et avant de décider, il y a un compte rendu de tout cela, et les jurys classent, donnent des points en fonction des critères, avec parfois des coefficients en fonction de ce qui compte le plus. Ce projet ne résulte pas du caprice de quelques élus – tu ne l'as pas dit, mais je le dis pour tout le monde – qui auraient choisi de manière inconsidérée « au doigt mouillé ». La présentation de ces quatre ou cinq projets dure une bonne après-midi. Ensuite, au vu des analyses réalisées par nos services techniques, par des programmeurs, par des économistes du bâtiment, par des bureaux d'études, on donne un résultat qui sera ensuite soumis au vote.

En revanche, s'agissant du coût global, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf. Il faut bien que nous puissions signer un contrat avec l'architecte pour qu'elle puisse avancer dans sa réflexion et pour que nous puissions calculer ce coût global. Pour l'instant, nous en sommes à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre. Il faudra effectivement que nous puissions dire assez précisément ce que cela coûtera. Nous avons déjà des réflexions au niveau des ressources humaines, parce que le dossier a déjà été travaillé, pour faire en sorte que les moyens soient contrôlés. Il y a aussi une certaine petite part de mutualisation pour certaines choses. Des économies sont faites en termes de chauffage et de l'énergie grâce à la mutualisation. Toutefois, pour l'instant, nous ne pouvons pas analyser le coût de fonctionnement alors que nous n'avons pas encore tracé le premier coup de crayon, mais je peux vous affirmer que nous serons très vigilants.

Je n'exclus pas le fait que nous ne puissions pas augmenter, voire que nous puissions descendre un peu en revoyant certaines choses. Comment veux-tu que nous donnions le rendement calorifique ? Je n'en sais rien, je ne sais pas, mais il faut bien démarrer à un moment donné. C'est le travail de la maîtrise d'œuvre. Qui a demandé la parole ?

M. PRALON.- Je voudrais répondre à deux questions posées ce soir. Françoise PRESSE a raison de s'inquiéter, mais lorsque nous avons chiffré le projet sur la base de ratio initialement, nous sommes partis sur un site où nous ne tenions pas compte de l'ensemble des démolitions qui auraient dû être conduites par l'hôpital à un moment donné.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que nous ne savions pas où cela allait être construit ?

M. PRALON.- Nous ne savions pas exactement le lieu. Tout cela a un coût. Pour en revenir aux propos de Christophe LIME, je voudrais donner des précisions par rapport à la composition des jurys. Il n'y a pas que des élus et des utilisateurs, mais il y a également des architectes, des économistes qui savent également de quoi ils parlent. Nous avons des projets entre 1,5 et 2 M€ d'écart. Il est bien évident que tous ces spécialistes ont regardé, examiné les projets, comme les utilisateurs, et ils ont choisi ce dossier, parce qu'il leur a semblé, comme à nous, qu'il serait certainement plus économe en termes de fonctionnement.

Je dis surtout que nous ne vous demandons pas de signer un chèque de 60 M€ ce soir, mais il vous est proposé la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Nous avons toujours dit lors de ce mandat que nous n'irions pas au-delà de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre qui nous amènerait jusqu'à l'avant-projet détaillé. Nous vous demandons donc de valider ce dossier ce soir et non l'ensemble des deux projets de bibliothèques d'agglomération et universitaire pour 60 M€. Nous vous demandons simplement de valider la désignation de l'architecte choisie et le contrat de maîtrise d'œuvre. Nous ne vous demandons pas de valider le montant de l'opération, puisque bien évidemment, lorsque la maîtrise d'œuvre sera désignée elle travaillera ce dossier.

M. PRALON.- Ce n'est pas un vote sur le dossier en lui-même.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ?

Mme VIGNOT.- Lorsque nous avons parlé de ce grand projet la dernière fois, tout le monde a dit combien il était important d'avoir une qualité d'accueil pour les étudiants, car, comme le disait Claire DUPOUËT, les étudiants ont besoin d'un équipement de qualité. Pour autant, on nous a promis ici que l'on nous présenterait les coûts de fonctionnement prévisionnels. On nous l'a promis ici ! J'entends que nous les aurons peut-être, ce que je ne comprends pas.

Ensuite, je ne peux pas décemment entendre que nous soyons aujourd'hui en train de nous engager sur 14 M€, parce qu'avec 14 M€, nous ferions peut-être deux façades. Nous nous engageons sur un projet global. C'est peut-être pour nous un montant de 14 M€, mais si cela n'existe pas, le reste n'existe pas non plus. Je voudrais que nous soyons clairs dans ce que nous disons. Troisièmement, il me semble que le projet présenté ici est intéressant sans doute d'un point de vue architectural. C'est toujours difficile de voir sur une image comme celle-ci.

Pour autant, sur la question thermique, aujourd'hui, avec l'évolution des températures, la question de la gestion de façade vitrée pose quand même énormément de problèmes. Il fut un temps où l'Allemagne avait fortement engagé son architecture sur ce type de matériau. Elle est en train de revenir en arrière sur l'usage de ces matériaux justement pour des raisons d'adaptation au climat et des questions d'économie d'énergie. Je vous le dis aussi. Ces questions me semblent encore très importantes à poser.

Je ne vois pas très clairement comment nous pourrions nous engager dans un projet aussi énorme. En face, il y a le CLA. Je ne vais pas vous retracer les difficultés rencontrées pour gérer ce bâtiment qui était pourtant considéré comme étant moderne, ayant des capacités à répondre à des problèmes thermiques. J'entends encore les débats qu'il y a eu autour de ce bâtiment dès sa construction. Aujourd'hui, on nous présente un bâtiment avec énormément de surface vitrée au moment où les températures augmentent. Soit, il y a des pare-soleil, mais nous en connaissons la limite. Je suis assez surprise du choix qui est fait, mais vous n'en aviez peut-être pas d'autre non plus.

Comme le disait Christophe LIME, nous ne sommes pas dans la décision, et nous sommes bien obligés de faire confiance. Je voudrais simplement dire que vous nous aviez promis que l'on évaluerait les coûts de fonctionnement. Or nous ne les avons pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais redire les choses, parce que j'ai l'impression de ne pas être audible. Aujourd'hui, comment peux-tu, toi, Anne VIGNOT, exiger des coûts de fonctionnement, alors que nous n'avons pas encore tracé le premier coup de crayon ? Des cabinets d'études nous diront ce que cela coûtera en fonction des plans. À ce moment-là, il sera temps de vous communiquer l'information. Quand je parle de 13 M€, ce ne sont pas des montants « pifométriques ». Je peux même te donner les virgules. Ce sont 19 287 041 € avec la TVA, ce qui fait pour l'Agglo 13 283 471 €. Ce sont les chiffres que m'ont donnés les services.

Je peux te dire que le coût s'élève à 59,44 M€, ce qui fait :

- 6 M€ pour l'Université,
- 10 374 000 € pour l'État,
- 834 000 € pour l'Union européenne,
- 11,6 M€ pour la Région,
- 13,083 M€ pour l'Agglomération.

Voilà les coûts que je peux te donner. Aujourd'hui, il est bien évident que des objectifs doivent être atteints. Ce bâtiment devra répondre à ces objectifs thermiques auxquels tu es sensible et auxquels nous sommes tous sensibles ici. S'il ne répondait pas à ces objectifs, nous ne pourrions pas le faire. Comment veux-tu que nous te disions combien cela va coûter en termes de fonctionnement ?

Je veux bien que l'on s'oppose pour s'opposer, mais tu ne peux pas dire cela alors que l'architecte n'a pas encore travaillé. Il faut la laisser travailler. C'est pour cela que nous passons un marché de maîtrise d'œuvre. Nous la laissons travailler et nous lui demanderons ensuite où elle en est. Je ne vois pas comment faire autrement, ou alors nous faisons un « truc » totalement « pifométrique », nous nous « planterons » et vous direz à ceux qui seront là « vous vous êtes plantés, vous nous avez menti ».

Nous aurions très bien pu faire en sorte que cette augmentation n'apparaisse pas. Or nous avons eu l'honnêteté et la transparence de tout dire. On ne pourra pas nous reprocher de ne pas l'avoir dit. On vous dit tout aujourd'hui. Nous pouvons aussi espérer que des choses seront mises en place. En tout cas, je le demanderai à l'architecte lorsque je la rencontrerai. Je rappelle que je ne l'ai pas encore rencontrée. Personne parmi les élus ne l'a rencontrée. Je lui demanderai alors de faire des économies et nous lui retransmettrons les remarques que je comprends, mais ne me demandez pas combien cela coûtera alors que je ne connais pas encore la forme définitive du bâtiment. Avez-vous d'autres remarques ?

M. ROUTHIER.- Je voulais simplement signaler qu'il faut arrêter de prendre les architectes pour des idiots. Aujourd'hui, ils savent très bien dans quelles conditions nous vivons. Comme vous le voyez, le bâtiment est uniquement équipé de volets orientables verticaux, ce qui fait qu'à certains moments de la journée, vous avez la possibilité d'opacifier complètement une façade.

De plus, dans les fabrications des verres aujourd'hui, vous avez des films intégrés, permettant justement d'éviter d'avoir une pénétration des UV dans les bâtiments pour limiter justement la montée en température. Vous avez aussi la géothermie intégrée sur ce genre de bâtiment pour rafraîchir au maximum les salles qui peuvent être en plein soleil à certains moments de la journée.

Arrêtons de prendre les architectes pour des idiots. Ils savent très bien ce qu'ils font et ils sont tout à fait capables de construire ce type de bâtiment dans les règles de la construction aujourd'hui et en tenant compte bien entendu des problématiques que l'on rencontre en matière de chaleur, de thermique et d'orientation solaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Anne, tu sais très bien que l'on peut vérifier cela. Il me semble que tu étais avec moi au jury lorsque nous avons décidé de construire les serres du Jardin botanique. S'il y a bien des bâtiments dans lesquels il y a beaucoup de verre, ce sont bien les serres. Il y en a beaucoup plus qu'ici. Nous avons aussi ce problème, et on nous a dit qu'on allait aussi pouvoir le régler. S'il y a du verre ici, il y en a aussi beaucoup dans les serres. Toutefois, il faudra bien régler le problème. Lorsque nous en avons parlé, je n'ai pas le souvenir que tu aies demandé le coût global de fonctionnement.

Mme VIGNOT.- Bien sûr que si ! Excuse-moi ! Excusez-moi, cela fait un peu « petite sauce interne », mais nous pouvons remettre à plat l'ensemble de ce dossier et les demandes qui ont été faites. La demande qui a été faite sur ce dossier était de rester sur une enveloppe de fonctionnement dès le départ. Justement, il y a des dossiers sur lesquels nous restons sur une enveloppe de fonctionnement et d'autres pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu es bien d'accord qu'il y a du verre dans les serres. Si nous parvenons à maîtriser la température là-bas, nous devrions pouvoir la maîtriser ici, car les serres ne doivent pas être non plus des étuves. Toutefois, nous chercherons la solution. Je vais dans le sens de ce que dit Pascal ROUTHIER. Il n'y a pas qu'ici dans cette enceinte qu'il y a un réchauffement climatique.

Interventions hors micro inaudibles.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas à ce niveau-là. Qui a demandé la parole ?

M. LOYAT.- Je ne vais pas intervenir sur le fonctionnement, même si je sais que l'on n'en fait jamais assez en termes d'études. Au cours du débat, et je trouve que c'est très bien, nous avons beaucoup insisté sur le caractère universitaire, et je pense que dans ce mandat, nous avons vraiment pris conscience de manière plus nette de l'importance du soutien qu'il fallait apporter à l'Université, et de manière plus générale, à l'enseignement supérieur. Pour autant, et là, c'est un peu une observation d'anciens élus, je n'oublie pas dans la jeunesse du projet l'aspect bibliothèque d'agglomération, et notamment l'état de la bibliothèque d'étude.

Dans mon premier mandat d'élu municipal, j'avais visité la bibliothèque d'étude. Ce n'est pas une bibliothèque de quartier, mais elle a une vocation également de rayonnement, un rôle important d'étude, de conservation. Je pense qu'il ne faut pas oublier ce volet de lecture, et cela a été dit dans la présentation. N'oublions pas cet aspect de bibliothèque d'agglomération avec tout ce que cela suppose, et de l'état de l'existant, y compris d'ailleurs en termes de fonctionnement.

Toujours en tant qu'ancien élu, c'est un projet dont j'ai entendu parler en arrivant en tant que conseiller municipal. Certes, il n'était pas localisé, mais je crois d'ailleurs que l'on parlait à l'époque de Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR). En ce qui me concerne, je me réjouis vraiment de l'aboutissement en termes de localisation, différentes localisations ayant été imaginées. Je pense que c'est vraiment la meilleure en termes d'ouverture sur la ville, en matière de rayonnement du centre-ville. Cela s'inscrit complètement dans une stratégie urbaine.

De plus, nous parlons aussi beaucoup de l'importance de reconstruire la ville sur elle-même, du renouvellement urbain plutôt que de la facilité qu'il y a souvent à construire sur des prairies. Là, nous sommes typiquement dans ce renouvellement urbain, dans la reconstruction de la ville sur elle-même, certes qui coûte toujours plus cher, qui est plus contraignante, ce qu'il faut reconnaître, et en même temps, qui est tout à fait essentielle, y compris d'ailleurs en matière de développement durable. À mon sens, et ce point de vue n'est pas nouveau, il est complètement dans la stratégie urbaine de la ville. En effet, c'est une bonne localisation de bibliothèque placée là où elle est par rapport aux transports en commun, à la densité de la ville, etc.

Je comprends tout à fait les interrogations concernant le coût et le fonctionnement, mais à cette étape, et compte tenu de mes souvenirs sur ce projet, ce n'est pas tellement mon tempérament d'être enthousiaste, mais je suis en tout cas très content que ce projet aboutisse.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison de le signaler, Michel. Si tu construis sur une prairie, tu consommes de l'espace, mais il n'y a ni à démolir, ni à désamianter, ni à faire de fouilles. Tu as déjà gagné globalement 3 ou 4 M€. Nous pourrions construire une bibliothèque aux Vaïtes, nous serions tranquilles là-bas, dans la prairie. En construisant dans de la prairie, il n'y a pas de démolition, ni de déconstruction, ni de désamiantage, ni de fouille archéologique. C'est une chose.

Je veux dire aussi que la partie universitaire a été développée par Claire DUPOUËT et par Dominique SCHAUSS, mais n'oublions pas que tout comme la Cité des Arts est le moteur de la politique musicale au niveau de l'Agglomération, nous construisons ici le moteur d'une politique de lecture publique pour l'ensemble de l'Agglomération. Tout cela compte.

Je voudrais redire aussi que tout cela a été vu par les différents ministères qui sont attentifs à cela. C'est pour cela que nous avons obtenu ces subventions quasi exceptionnelles de 50 % au niveau du mobilier. Je sais que lorsque l'on parlera de 60 M€, le chiffre sera 60 M€, mais c'est pour l'ensemble. Le chèque que nous devons signer s'élève environ à 13 M€, ce qui n'est pas 60 M€. On peut certainement faire des approches en matière de fonctionnement, mais quand on n'en est même pas à l'APS, comment voulez-vous affiner des chiffres ? Cela me paraît très compliqué.

M. ALAUZET.- Je suppose que Dominique SCHAUSS apportera des éléments de réponse technique. Du coup, je voudrais associer ma question à celles déjà été posées. Au vu de la prise de conscience générale des uns et des autres, des élus ici, des services dans nos collectivités, de la population, des architectes, je n'imagine pas qu'un projet aujourd'hui quel qu'il soit n'ait pas dans son cahier des charges un certain nombre de prescriptions à prendre en compte sur l'utilisation des matériaux, sur les performances énergétiques, les consommations diverses et variées.

Je pense que nous pourrions avoir des précisions là-dessus, sur les éléments de prescription et des réponses des architectes pour anticiper ce que pourraient être les coûts de fonctionnement et le coût global. Tout le monde a intérêt à le maîtriser et à l'anticiper dans le cahier des charges. Dans les réponses des architectes, dans les débats qu'il y a pu y avoir, ces questions étaient suffisamment présentes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Guy PEIGNER s'il a plus de précisions à donner. Bien sûr, il y avait un dossier avec des items à remplir en matière d'économie d'énergie.

M. SCHAUSS.- Je vais apporter des éléments par rapport à toutes les interventions. De toute façon, il n'est jamais facile d'annoncer des chiffres qui dépassent une enveloppe de départ. Déjà, ce n'est pas le coût des travaux qui aurait été dépassé par les architectes. Ce n'est pas cela. Effectivement, suivant les projets, il y a plus ou moins de dépassement du coût, mais ce n'est pas très élevé. Le dépassement du coût des travaux est à hauteur de 1,7 M€, ce qui se gère sur un projet à 60 M€. Michel LOYAT parlait du site en milieu contraint.

Il faut savoir que nous sommes sur un site extrêmement compliqué. Il faut démolir, faire des travaux préparatoires, ce qui coûte plus cher que si nous mettions un bâtiment au milieu des champs. Ensuite, nous le récupérons, parce que nous sommes dans le renouvellement urbain, dans de la valorisation, puisque nous recyclons la ville. J'ai les chiffres, il y a la question des révisions de prix. Le programmiste nous a donné des chiffres qui ne sont sans doute pas les bons. Ce n'est jamais facile, mais nous l'annonçons au début. C'est mieux de l'annoncer au début que de garder cela « sous le tapis » et de dire au fur et à mesure « on n'avait pas vu ceci, on n'avait pas vu cela ». Là, je pense que nous avons la clarté.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut dire « l'honnêteté ».

M. SCHAUSS.- Je ne voulais pas utiliser ce terme, parce que personne n'est malhonnête dans cette maison.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas ce que je veux dire.

M. SCHAUSS.- Nous avons la clarté, voire un certain courage en mettant les chiffres sur la table. Après, nous avons voulu qu'il y ait cinq architectes à concourir plutôt que quatre. Nous avons bien fait, puisque le cinquième a été choisi. Nous avons repêché cette candidature avant d'en connaître le projet. C'est un premier point sur les éléments d'explication concernant les dépassements. J'ai les chiffres précis. Si vous le souhaitez, nous pouvons les donner. S'agissant du fonctionnement, on aurait l'air de croire que nous avons regardé une image, que nous avons dit : « nous prenons la plus belle » et nous lançons le projet. Non ! Des études extrêmement approfondies ont été réalisées par les services techniques, par les bibliothécaires.

Je rappelle que ce n'est pas un bâtiment que l'on va regarder, mais un bâtiment que l'on va utiliser, avec un usage très spécifique intensif, qui va recevoir du public. Il existe des projets qui coûtent beaucoup plus cher à l'exploitation, à l'utilisation, qui sont moins pratiques, qui nécessitent du monde, du gardiennage, des conditions de sécurité complexes. De l'avis des experts – je ne suis pas expert ni bibliothécaire – dans le monde des bibliothèques, ce projet est le meilleur, parce que le plus pratique, le plus facile et le moins cher à l'exploitation. En termes de coût global, cela a été vu de façon extrêmement précise par les professionnels, et Claire peut en témoigner à mes côtés.

M. LE PRÉSIDENT.- Les professionnels ont d'ailleurs participé au jury.

M. SCHAUSS.- Absolument, et pas uniquement nos bibliothécaires, tant ceux de l'Université, de l'Agglo et de la Ville, mais par des experts de différents ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture. Toujours sur cet aspect financier, l'État nous a promis de suivre, c'est-à-dire que ce projet est tellement regardé que l'État dit « OK, il y a du dépassement, on voit bien, mais on suit ». Le pourcentage de financement n'est donc pas bloqué à l'estimation de base. Il suit « l'augmentation » du montant, et pour le mobilier, ce n'était pas prévu au départ, mais l'État va intervenir jusqu'à 50 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Il l'a confirmé par écrit.

M. SCHAUSS.- Je regrette que nous n'ayons pas un plan de financement extrêmement détaillé, mais en tout cas, je vous demande de me croire. Ce sont des éléments importants. Nous avons également le CPER (Contrat de Plan État-Région), mais il n'est pas signé.

S'agissant de l'aspect environnemental, j'ai sous les yeux une note extrêmement précise sur l'approche énergétique du projet, avec un cahier des charges, des chiffres, mais je ne vais pas entrer dans les détails, car ce sont des chiffres que je ne comprends pas. Je ne vais donc pas faire le malin en vous donnant des chiffres que je ne sais pas maîtriser. Néanmoins, c'est à disposition, avec des objectifs énergétiques sur chaque partie des bâtiments abordant les vitrages, les dispositifs d'occultation, les dépenses énergétiques à la fois pour rafraîchir le bâtiment et pour le chauffer.

Tout cela n'est donc pas vu « au doigt mouillé » par un jury complètement fantaisiste qui se ficherait pas mal de ces éléments. Ce n'est pas vrai. Je ne voudrais pas que l'on sorte de cette salle en ayant l'impression que nous avons choisi ce projet parce qu'il y avait de belles images et parce que cela nous plaisait. Ce n'est pas le cas.

J'ai des chiffres extrêmement précis sur le coût de fonctionnement par rapport au chauffage et au rafraîchissement. Ce sont des coûts extrêmement précis, des ratios au mètre carré. Nous avons des éléments extrêmement précis, je pense que dans quelque temps – ne maîtrisant pas la technique, je ne sais pas combien de temps précisément – nous pourrions présenter le coût global de l'exploitation. C'est dans l'air du temps. Je ne vois pas pourquoi nous y échapperions et nous serions totalement éthérés par ces questions.

M. LIME.- Dans la réponse, je n'apprécie pas trop la caricature lorsque l'on dit que l'on considèrerait que le jury s'en est « foutu ». C'est la meilleure des façons quand on ne sait pas répondre et qu'on essaie de caricaturer. Je n'ai jamais dit cela. Jamais ! Je ne te permets pas de dire ce que tu viens de dire. Je pense que l'on doit avoir un peu de respect l'un pour l'autre lorsque l'on tient certains propos. J'ai dit que j'étais dans les jurys, que c'est souvent compliqué. J'ai donné un exemple en disant que régulièrement, quand on est à l'entrée de la salle, on met les cinq exposés, des plaques étant données, et cela permet à ceux qui viennent en séance de voir les cinq présentations qu'il pouvait y avoir. Ne serait-ce que faire cela aurait été déjà bien, et nous l'avons déjà fait.

Dernier point. Sur le coût global, je ne prends pas les architectes pour des imbéciles, loin s'en faut, mais un architecte est capable de sortir un coût global. Je vais te donner un exemple. C'est sûrement de la technique pour un certain nombre de choses, mais quand on a choisi la rénovation de la station, ils ont sorti le coût de la production au centime près, et c'était un des choix sur le coût global. Certes, c'est de la technique sur un certain nombre de choses. C'est sûrement aléatoire sur un certain nombre de points. Ils ont tenu le coût global. Aujourd'hui, lorsqu'ils ne tiennent pas le coût global, cela nous permet de revoir la maîtrise d'œuvre sur le fait d'aller sur un certain nombre de choses, mais je ne rentrerai pas dans les détails.

Tu viens de nous dire que tu as des coûts globaux. Cela veut dire que l'on est en capacité de pouvoir le faire. L'idée n'est pas d'être précis sur un certain nombre de points, d'être au centime près sur certains éléments, mais il s'agit d'avoir des appréciations pour voir un certain point. Le RH est peut-être encore à travailler en fonction des demandes que nous aurons, mais là aussi, nous aurions pu avoir une image sur certains points. C'est tout. Je pense que nous sommes en capacité de le demander maintenant auprès des bureaux d'études. Lorsque des bureaux d'études donnent des réponses aujourd'hui, ils sont capables de donner des coûts, des ratios sur certains points, et cela aurait été bien de nous les donner.

C'est simplement ce que nous disons, parce que c'était aussi un engagement que nous avons pris, et tout le monde l'a dit. Nous avons pris ici cet engagement. On dit parfois qu'il y a de très bons maîtres d'œuvre et d'autres moins bons. Je ne vais pas vous donner l'exemple de ce que j'ai fait, parce que j'avais choisi la Cuisine centrale avec Jean-Louis. Nous avons fait des erreurs. Je ne conteste pas les jurys sur certains points, mais heureusement que nous avons bétonné certains éléments, y compris sur l'appel de la maîtrise d'ouvrage, sur les résultats attendus de la fabrication des repas, et nous nous sommes appuyés sur ce point pour dire que la maîtrise d'ouvrage avait complètement « foiré ». C'est simplement ce que nous vous disons. Il s'agit de pouvoir s'assurer par rapport à nos successeurs, quand ils auront à assurer un certain nombre de choses. L'idée n'est pas de remettre en cause le jury ni la compétence des architectes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est clair. Je reprécise que nous n'avons pas le coût global total, parce que les premiers traits ne sont pas tracés. Je n'ai pas ici sous la main les critères, mais nous pouvons les fournir. Tout cela a été vu en détail et il y a eu des réponses. Par ailleurs, à ma connaissance, l'étude de ces dossiers par nos services a duré trois mois. Ce dossier a été étudié par nos équipes, par les services de grands travaux, par des économistes, par des spécialistes pendant trois à quatre mois. Nous avons donc choisi en fonction des éléments que l'on nous a donnés.

J'entends ce que vous dites, mais certaines aides de la Région seraient perdues si nous retardions de trois, quatre ou six mois le démarrage de ces travaux, et ce serait peut-être le cas pour d'autres aides. Concernant celles du ministère de la Culture, je n'en sais rien, mais nous pouvons toujours l'envisager. Rien n'est gravé dans le marbre. Je peux m'engager ici ce soir à ce que nous accélérions peut-être la réflexion pour donner rapidement des coûts globaux, mais on ne peut pas me reprocher de ne pas être attentif à cela, parce que j'y suis toujours très attentif.

J'ai moi-même fait ces remarques en disant qu'il faudra nous donner des explications et que nous essayions de faire moins. Je l'ai dit à Guy PEIGNER et à Baudoin RUYSSSEN. Avez-vous d'autres remarques ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Je trouve parfaitement légitime le débat que nous avons actuellement. Ce souci de rigueur budgétaire est très important, et je crois que vous l'avez souvent exprimé. J'espère que nous aurons le même dans d'autres dossiers, et que d'autres coûts n'augmenteront pas. Nous avons aussi exprimé ce souci de rigueur budgétaire en Commission n°07, sous le contrôle de Jean-Yves PRALON. Nous avons exprimé ces points de vigilance, les points sur les façades et les déperditions énergétiques, les difficultés en cas de canicule l'été, la maîtrise des coûts de construction et la maîtrise des coûts de fonctionnement ultérieurement.

Pourquoi cela me paraît-il moins « grave » que nous n'ayons pas autant de précisions ici sur les coûts de fonctionnement ? Nous sommes sur des coûts prévisionnels de construction. Nous ne sommes pas sur un dépassement de coûts prévisionnels de fonctionnement, ce qui n'aurait pas du tout le même sens. Si nous avions eu connaissance du dépassement de ces coûts de construction, aurions-nous abandonné le projet pour autant ? Je ne le crois pas. Si nous avions eu le montant initial de 30 M€, je pense que nous aurions maintenu ce projet, car il est extrêmement important pour l'Agglomération et il est extrêmement important d'acter l'ambition de Grand Besançon Métropole pour son Université et le fait que nous ayons un pôle universitaire important sur le cœur de ville.

J'apprécie beaucoup que sur ce projet, nous soyons dans le premier acte concret de cette Cité des Savoirs et de l'Innovation. Je crois que Monsieur GROSPERRIN a parfaitement dit que cela venait acter ce potentiel énorme du secteur Chamars, Gare-d'Eau, Saint-Jacques, qui va de façon extrêmement importante, rapporter de la dynamique sur le centre-ville de Besançon. Je ne vais pas m'étendre, mais j'apprécie beaucoup aussi que sur ce projet, nous n'ayons pas une destination unique, mais de nombreux secteurs d'activités mis en place. En tout cas, je soutiens ce projet sans aucune réserve.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. MICHAUD.- Je voulais intervenir. Effectivement, le coût global est un élément extrêmement important, et nous devons être vigilants.

Cependant, je vais vous apporter un témoignage. J'ai fait un bâtiment beaucoup plus petit, mais à l'échelle de ma commune, je pourrais dire qu'il est presque plus important que ce bâtiment à l'échelle de notre Communauté. Un point très important dans les programmes que l'on écrit concerne les objectifs que l'on fixe. Nous devons donc être vigilants par rapport aux objectifs fixés à nos architectes en leur demandant des performances pour des bâtiments. C'est ce que j'ai fait. Je leur ai demandé des performances pour mon bâtiment. Je leur ai demandé de me faire un bâtiment à énergie positive, ce qu'ils m'ont fait.

J'aimerais porter un autre témoignage concernant le vitrage. Aujourd'hui, je crois que presque tout le monde est venu dans ma commune, donc dans notre bâtiment. Vous pouvez y venir en plein été, en plein soleil. Nous avons des ombrages prévus, et j'ai été surpris qu'ils ne soient jamais fermés. Nous les fermons la nuit éventuellement pour ne pas gêner les voisins, et lorsque l'on projette un film. À part cela, ils ont très peu d'utilité, parce qu'aujourd'hui, on a des vitrages extrêmement performants. D'ailleurs, au niveau de ces performances, on a un défaut concernant un apport solaire moindre. Quand on veut réchauffer le bâtiment, l'apport solaire est moindre.

Je voulais apporter ces précisions. Je souhaite dire aussi que c'est à nous de fixer nos objectifs et à demander à nos architectes de répondre à nos besoins.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Cela dit, c'est vrai que nous aurions pu mettre les dossiers à l'entrée de la salle. Avant de mettre ce rapport au vote, avez-vous d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- Je souhaite intervenir sur toutes les remarques formulées. Évidemment, nous ne remettons pas en cause ce projet qui est d'une importance vitale pour tous. En revanche, je voudrais préciser qu'une serre n'accueille pas des gens, mais des plantes.

Quant aux architectes, on ne remet pas en cause leur valeur ni leurs compétences, mais ils ne sont pas exempts d'erreurs ou d'oublis, et nous avons de grands exemples au niveau national comme la Bibliothèque nationale ou certains FRAC (Fonds Régionaux d'Art Contemporain) qui ont un coût de fonctionnement exorbitant. Ces coûts n'avaient pas été pris en compte auparavant.

En conclusion, comme je l'ai déjà précisé, tout cela doit être pris en compte de façon très précise et très stricte pour ne pas voir justement des erreurs que nous pourrions regretter par la suite, du même type que la Bibliothèque nationale. Pourtant, c'était un projet national, et il y a eu beaucoup d'erreurs. Pour finir, l'Allemagne, comme les États-Unis qui sont au moins autant pointus que nous, commence à revenir en arrière sur les façades vitrées. C'est juste une remarque. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOUGIN. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme VIGNOT.- Je souhaite dire que les serres d'un jardin botanique sont vouées à recevoir du public. Je crois qu'il n'existe pas de ville touristique qui n'ait pas son jardin botanique, encore plus lorsque l'on a été capitale régionale. L'idée est bien évidemment que ces espèces végétales soient là pour être exposées, pour faire connaître là où l'on en est de la connaissance biologique, des changements des milieux naturels. C'est un projet culturel en soi et c'est fait pour être ouvert au public. Nous sommes bien d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- J'étais d'ailleurs dans ce jury, avec Anne, et la partie sur la visite du public a été un des éléments essentiels du choix qui a été fait, comme le choix essentiel pour la Grande bibliothèque a été également guidé par l'avis des utilisateurs et du directeur de la bibliothèque, de la directrice de la bibliothèque universitaire. Il s'agit de faire quelque chose qui, certes, coûte cher, mais qui soit fonctionnel et qui puisse répondre aux attentes et aux besoins. Ont été étudiés aussi les emplacements des magasins, l'économie des transports et des périmètres. Tout cela a été étudié en détail.

Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté à l'unanimité, moins une abstention. Je demande que l'on note bien que nous reviendrons vers vous sur ces coûts dès que nous le pourrons. Je pense que je serai présent à la première réunion avec l'architecte prévue en janvier prochain. Je peux vous dire que j'insisterai de nouveau sur ce problème des coûts avec beaucoup de force, et vous me connaissez là-dessus.

Voilà pour le premier rapport. Nous avons battu des records (deux heures). Cela dit, le jeu en valait la chandelle, parce que c'est quand même un équipement incroyable que nous allons construire. Vous savez que la Bibliothèque de conservation, dont nous avons parlé, est une des plus belles de France, une des plus anciennes. Elle contient certains documents qui valent plusieurs dizaines de millions d'euros chacun. Par exemple, nous avons un exemplaire des Oiseaux d'AUDUBON. Je crois qu'un exemplaire a été vendu pour 60 M€ chez Christie's.

Je vous propose de passer au rapport n°2.1., page 191/250. Nous reviendrons ensuite à l'ordre du jour traditionnel.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Rapport d'accessibilité 2018

M. RUTKOWSKI.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'ai effectivement un Conseil à 20h. Je serai un peu en retard, mais je tenais vraiment à présenter ce rapport d'accessibilité 2018 qui vous est proposé tous les ans. Il s'agit du reflet des actions menées sur l'Agglomération. Cette présentation a été faite en CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées) le 26 septembre dernier, en Conseil d'Administration du CCAS le 11 décembre, en Conseil Municipal le 12 décembre et en Conseil d'Agglomération aujourd'hui même. J'espère qu'il retiendra votre attention autant que l'a été la Grande bibliothèque. Même si ce n'est pas forcément sur le même registre, l'accessibilité sur Besançon est un dossier très important qui marque aujourd'hui la fin d'un mandat et un gros travail réalisé par tous les services, notamment ceux de la ville.

Les travaux de mise en accessibilité, c'est la Chaîne de déplacement. La Voirie a effectué 16 gros chantiers pour un montant de 527 800 €, et 19 communes ont suivi cette mise en accessibilité Voirie. Cela a concerné également les installations ouvertes au public, que ce soit des espaces verts ou des sites clos. Les travaux conduits par la Direction Grands Travaux sur Besançon et l'Agglomération ont été réalisés pour un montant de 14 569 404 €, coûts d'ouvrages tous confondus. Il est à noter aussi que sur le stationnement, 9 places supplémentaires ont été mises en accessibilité pour les PMR sur Besançon, ce qui porte à 725 le nombre de places accessibles, avec une baisse de contravention, puisque nous passons à 526 contraventions en 2018, contre 612 en 2017. Je ne sais pas si les gens sont un peu plus respectueux, mais nous voyons une baisse du nombre de ces contraventions.

Néanmoins, de nombreuses personnes n'ont pas compris que les places PMR étaient réservées à certaines catégories de personnes qui n'avaient pas forcément la mobilité que ces automobilistes ont pour se garer sur ces places-là. Des mises en fourrière ont été effectuées.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on regarde le chiffre, le nombre de mises en fourrière reste marginal.

M. RUTKOWSKI.- Pour le réseau Ginko, 31 arrêts urbains et 26 arrêts périurbains ont été rendus accessibles en 2018. Il est à noter que 100 % du parc bus est accessible pour fin 2018, ce qui est très important. Le service Transport a vraiment œuvré pour que ce parc soit accessible à tous en 2018, alors que c'était prévu pour 2020. Nous avons donc pu le rendre accessible à 100 % à fin 2018. Le service Ginko Access est de plus en plus demandé, puisque vous voyez une augmentation de 1,3 % des voyageurs. Par ailleurs, 967 clients sont inscrits, soit 78 % des résidents sur Besançon. Ce service est très demandé et très sollicité. Nous avons tout de même eu 28 réclamations en 2018, contre 38 en 2017. Là aussi, un gros effort a été fait. Vous pouvez également regarder les heures de transport et les kilomètres parcourus.

Toujours pour la Chaîne de déplacement, nous sommes sur 238 arrêts rendus accessibles pour 2019. Là aussi, nous avons atteint nos objectifs. Nous sommes même allés au-delà, puisque nous sommes à 109 % de réalisation. Des arrêts ont été rendus accessibles par des rénovations sur certaines routes qui ont pu rendre possible cette mise en accessibilité. Nous avons pu profiter des travaux effectués pour cette mise en accessibilité. Il est à noter que les nouvelles communes qui ont rejoint le Grand Besançon auront un arrêt accessible, comme cela a été le cas pour les autres communes.

Que puis-je vous dire sans trop monopoliser le temps ? Je ne parlerai pas des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée). S'agissant de l'éducation, 1 055 élèves en situation de handicap sont scolarisés sur le Grand Besançon. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2017. Nous avons également de jeunes adultes. S'agissant des emplois des travailleurs en situation de handicap, un gros effort a été réalisé. Vous pouvez noter qu'au terme de la convention de trois ans signée entre la CAGB, la Ville et le CCAS, 38 personnes ont été embauchées en 2018 (vous avez le détail par collectivité). C'est aussi une grande avancée de pouvoir donner un emploi à ces jeunes qui ont un handicap et qui peuvent travailler tout autant qu'une personne valide.

Concernant l'accès au sport, vous avez pu regarder ou participer aux différents raids sur Besançon. Pour l'accès à la culture, c'est aussi une grosse avancée. En effet, le Musée des Beaux-Arts d'Archéologie a été rendu accessible. Un gros travail a été fait par le groupe d'experts d'usage qui est composé de membres de la CIA, de 19 associations, avec les 5 catégories de handicap. Ce groupe d'experts d'usage mis en place par la CIA du Grand Besançon est quasiment unique en France. Il opère dans le but de pouvoir suivre un peu tous les travaux sur le Grand Besançon et il œuvre à rendre accessible au mieux avant que les travaux soient terminés, donc en cours de travaux, les différents bâtiments. Un gros travail a été réalisé sur le théâtre, sur la Citadelle et sur le FRAC.

Sur l'accès à la santé et aux soins, un atelier Santé mentale créé en 2009 s'est transformé en Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) du Grand Besançon en février 2018, ce qui est aussi une très grande avancée sur le Grand Besançon. Sur la Mission Handicap et les actions de sensibilisation, cette action est menée par le CCAS de la ville de Besançon auprès des lycéens. Vous avez les dates de réunions d'information réalisées, le nombre de jeunes touchés par cette sensibilisation. Ce gros travail est effectué tous les ans par le CCAS dans les différents lycées pour montrer le handicap aux enfants et pour leur faire comprendre que des personnes à mobilité réduite ou avec un handicap auditif, visuel ou mental sont des personnes comme tout le monde et qu'elles ont le droit de se déplacer sereinement dans la ville. La Biennale du Handicap et de l'Autonomie a monopolisé 1 075 élèves.

Il y a également une grande action sur le logement du Grand Besançon, puisque nous poursuivons les trois actions existantes qui ont donné lieu à 45 logements labellisés, 125 logements agréés sur GBM. Je voudrais mentionner ce beau projet intergénérationnel réalisé sur la commune de Pelousey, petite commune voisine des Auxons.

Je voudrais remercier tous les services. J'arrive en fin de cette mandature. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir confié cette délégation qui certes m'a pris beaucoup de temps, mais qui a été fort constructive. C'est un domaine que je ne connaissais pas du tout avant. Il est vrai que lorsque l'on baigne dans ce monde, on ne peut être qu'humble par rapport à toutes ces personnes qui ont bien du mal à se mouvoir sur nos communes. Je peux vous dire que cela m'a vraiment servi. Merci encore, et merci à tous les services qui ont œuvré tout au long de ce mandat, notamment pour ce rapport d'Accessibilité 2018, qui ont œuvré pour que notre Agglomération soit reconnue au niveau national et qui est souvent citée en exemple. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci aux services. Merci aussi à toi, parce que tu as fait un gros travail. Certes, ce n'est pas très visible. Ce n'est pas une délégation souvent citée dans la presse, mais je souhaite vraiment te remercier pour le travail que tu as accompli là, toi et l'ensemble de tes équipes. Je voudrais saluer également Yannick POUJET qui est aussi très impliqué au niveau municipal dans ce domaine. Vous avez formé une belle équipe.

M. RUTKOWSKI.- Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ?

M. GROSPERRIN.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement réagir par rapport à un article et sur la position de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et France Urbaine qui s'inquiètent d'une position prévue par le Gouvernement, soutenue par les parlementaires bisontins, qui diminuerait de plus de 45 M€ le prélèvement sur les recettes de l'État liées à la compensation au Versement Transport (VT). Nous sommes au niveau des mobilités. Cette mesure a été proposée au motif d'alléger l'effort de maîtrise de la trajectoire des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

S'agissant de cette baisse de la compensation, un amendement a été voté le 25 novembre dernier au Sénat. Cette première avancée relevée par l'AdCF et France Urbaine proposait de baisser la compensation à hauteur de 10 M€. L'AdCF et France Urbaine disent simplement que l'État ne respecte pas sa parole. Elles demandent justement de supprimer totalement ce plafonnement. Ce nouvel exemple confirme nos inquiétudes sur la stabilité de nos finances locales alors que nous passons justement en Métropole. Je voudrais simplement savoir si vous étiez au courant de cette orientation, mais je pense que vous l'êtes bien sûr. Je souhaite également vous questionner sur les conséquences, l'avis, la position sur ce Versement Transport dont nous avons beaucoup parlé, et surtout la trajectoire des finances de la Métropole à ce niveau.

M. BAULIEU.- Sur ce point précis, tout le monde en est informé. Il s'agit de la compensation du manque à gagner en Versement Transport du passage de 9 à 11 salariés. C'est vrai que nous avons tous été étonnés du choix fait par le Gouvernement de la réduire de moitié au prétexte que le Versement Transport avait été dynamique en termes de volume de recettes, ce qui est le cas également chez nous, mais j'en dirai un mot tout à l'heure et vous avez pu le voir dans le rapport de la DM 3. Il est vrai que cela pose le problème permanent de la fiabilité des engagements pris en matière de compensation. Pour nous, cette problématique est de l'ordre de 200 000 €.

M. GROSPERRIN.- OK, merci.

Mme VIGNOT.- Je voudrais revenir sur le fond de ce dossier. Merci pour le travail réalisé, car nous savons combien nous avons besoin d'investir de façon lourde. Je dois saluer le travail réalisé avec les associations. Un vrai projet collaboratif a été mis en œuvre. Nous savons que de toute façon, de plus en plus de personnes se sentiront concernées par ces problématiques d'accessibilité. C'est un véritable enjeu de société. Il était important que la ville nouvelle, que le territoire nouveau ait intégré complètement ces problèmes d'accessibilité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que c'est bien. Ce rapport n'est pas à voter.

**Organisation de la Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole (suite)**

Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Nous revenons à la page 11. Il ne reste que 240 pages. Y a-t-il des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°0.4 - État des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement
dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et
aide aux communes**

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2020 - Budget annexe déchets

Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2020

Les rapports °1.1.1 et 1.1.2 sont présentés conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Gabriel BAULIEU et à François LOPEZ pour aller à l'essentiel.

M. BAULIEU.- Pour aller à l'essentiel, nous proposons de traiter en même temps les rapports n°1.1.1 et 1.1.2, ces deux rapports étant très liés. L'année 2019 est une année encore importante en matière de déchets, puisque nous changeons de périmètre sur l'application de la redevance dans sa totalité sur les nouvelles communes qui nous ont rejoints en 2017. C'est également l'année 1 de la collecte 0,5 sur 39 communes qui sont passées à une collecte toutes les deux semaines.

Ces changements provoquent des évolutions que nous n'avions pas imaginé de cette importance en matière de baisse des déchets ultimes, des déchets incinérables, puisque nous sommes sur une pente, en proratisant sur l'année les indicateurs des deux premiers quadrimestres, sans doute sur -6 %, voire un peu plus. Nous n'avions jamais atteint ce taux de baisse. Cet élément important s'inscrit dans une évolution des déchets pas tout à fait uniforme. François LOPEZ y reviendra tout à l'heure avec le diaporama en support. Néanmoins, cela induit un effet extrêmement important, puisque, vous le savez, la prestation déchets dans sa globalité, y compris les services de déchetteries rémunérés via le SYBERT, est assurée par une redevance assise sur le bac gris, donc sur les déchets incinérables.

Chaque fois que nous avons une baisse de cette collecte, nous avons une réduction de la base taxable. Ceci emporte des conséquences dont nous devons tenir compte, et c'est le sens de la conclusion du premier rapport portant bien évidemment sur le budget 2020 qu'il nous est proposé d'adopter.

Ce n'est pas un rapport marqué par des évolutions considérables. Ce budget est très tenu, si je peux résumer les choses, mais il commande une évolution de la ressource de 1,8 %. En réalité, sur la tarification individuelle, elle doit être plus importante. En effet, ce n'est pas le tout de voter un barème. Si le comportement fait que nous ne sommes pas tout à fait au rendez-vous de la recette voulue, c'est autant de « manque à gagner ». L'effet sur les tarifs individuels doit être beaucoup plus important que le 1,8 et c'est ce que nous trouvons avec cette baisse de l'ordre de 6 %. C'est donc une première donnée à avoir en tête.

S'agissant de la tarification, si nous avons ce problème mécanique à appréhender et à traiter, il en est un autre que nous avons déjà évoqué depuis plusieurs années : celui de la nécessaire adaptation sans doute de notre redevance incitative qui a largement fait ses preuves. Il ne s'agit donc pas de dire « rejetons la redevance incitative », puisqu'elle a été d'une efficacité remarquable, et elle l'est encore avec ce que je viens de dire sur les relevés de 2019. Néanmoins, il y a des situations telles qui font que nous connaissons désormais le grand écart précisément dans l'application du coût que doit supporter l'usager en matière de redevance.

Entre l'usager très attentif en habitat horizontal avec quelque espace autour lui permettant d'être très performant sur le tri et l'occupant de l'habitat vertical où la redevance est gérée de manière collective, plus éventuellement des difficultés culturelles, plus éventuellement des locaux plus ou moins appropriés, tout cela additionné fait que nous sommes effectivement en grand écart en coût moyen entre les usagers maîtrisant le mieux le sujet et ceux le maîtrisant le moins bien. Ce grand écart n'est pas politiquement et socialement supportable. Vous l'aurez compris, nous trouvons dans des populations des usagers s'acquittant de la redevance la plus élevée, parce que produisant beaucoup de déchets et maîtrisant mal les choses, donc souvent des populations les plus démunies de notre territoire.

C'est le deuxième problème de déclinaison que nous avons à maîtriser. Sachons maîtriser celui de la base taxable qui évolue. Il faut donc bien corriger par l'évolution du barème cette disparition de base. Nous connaissons le même problème en matière d'eau et d'assainissement, puisque nous devons avoir les mêmes tuyaux même si l'on recommande de consommer moins d'eau, et ce serait plutôt dans la tendance. C'est donc un incontournable. Tenons compte de cela.

Sur l'autre aspect, il est proposé cette année encore un ajustement tarifaire inversé. Faisons un effort plus particulier sur les petits bacs qui sont ceux des plus performants – soyons clairs – à l'avantage des plus gros bacs qui sont ceux notamment des publics les plus touchés par les contributions les plus élevées, avec une conclusion politique qui est précisément de reprendre un groupe de travail d'adaptation de la redevance incitative quant à ces éléments de calculs.

S'agissant de l'adaptation des choses pour les publics notamment en logements sociaux avec des locaux et des pratiques pas toujours adaptés, vous avez parfaitement en tête qu'a été votée et signée ici une convention à protocole avec les bailleurs pour que précisément des efforts soient faits dans l'adaptation des locaux, dans la diffusion de l'information, dans les pratiques de bacs. Par exemple, sur les remplacements de bacs pendant le weekend, si ce n'est pas fait régulièrement, à un moment donné, le bac déborde et après, on ne voit plus le bac. Comment parler de tri dans ce genre de circonstance ?

C'est tout cela qu'il faut avoir parfaitement à l'esprit, qui donne le cap sur les propositions qui vous sont faites ce soir, surtout d'abord un budget maîtrisé et ensuite sur les tarifications qui sont au niveau qu'il nous faut compte tenu de l'évolution des pratiques et des pertes de base, et ensuite modulé de manière telle que la hausse concerne davantage les publics les mieux placés en matière de tri au bénéfice des publics qui le sont moins, avec un chantier plus profond à engager.

Voilà en termes de longue introduction, mais posons les termes de ce débat et de ces choix ce soir.

M. LOPEZ.- En matière d'investissement et d'objectifs budgétaires, vous avez des investissements courants comme tous les ans, avec des renouvellements de bacs, de matériels roulants, de matériel informatique. C'est en baisse par rapport à l'année précédente. Concernant les recettes, ce sera basé sur l'amortissement et le recours à l'emprunt, si tant est qu'il soit nécessaire, à hauteur de 722 000 € tel que cela a été présenté dans le rapport dont vous aurez pris connaissance. Globalement, en section de fonctionnement, le budget est en augmentation de 6 % dans sa globalité.

En matière de tarif, le premier Vice-Président vous a exprimé toutes les motivations de recherche d'une tarification adaptée, sachant que tous les ans, les comportements changeant rapidement, c'est toujours un exercice difficile de recherche d'équilibre. Vous aviez manifesté le besoin et le souhait d'adapter ces tarifs en fonction de l'usage. C'est ce que nous avons essayé de faire déjà cette année. Je ne vais pas vous relire tous les tarifs, ce qui serait fastidieux. Vous en avez pris connaissance, vous avez vu leur évolution.

Je voudrais simplement faire remarquer l'avantage que nous avons avec cette redevance par rapport à la taxation. Il est vrai que la redevance est beaucoup plus cadrée que ne l'est la taxation, mais elle permet aussi une certaine transparence et une certaine vérité des chiffres. Elle nous permet de connaître les coûts en fonction des services adaptés, en fonction des secteurs, des comportements, ce qui nous permet de réorienter la tarification pour qu'il y ait le plus d'équité possible. Voilà ce qui a été le sens du travail des services qui ont été très impliqués et très attachés, comme d'habitude à la qualité du service et à l'équité des tarifs pour que chacun puisse s'y retrouver.

Nous noterons que par rapport aux chiffres en euros absolus, il y a une baisse de la redevance moyenne, des facturations depuis 2012. Antérieurement, par rapport à ce chiffre, c'est quand même près de 1 M€ laissés au pouvoir d'achat des Grands Bisontins. Si nous avons appliqué un taux d'inflation, cela aurait été +7 %. Si nous faisons le calcul entre le tarif moyen facturé aux usagers et le montant de la facturation possible en fonction de la facturation, ce sont près de 2 M€ de différentiel constatés au profit du pouvoir d'achat des Grands Bisontins.

Voilà ce que nous pouvons dire d'essentiel concernant la tarification de cette année. Avec la nouvelle tarification, ceux qui payaient le moins cher en 2012 paieront encore moins cher cette année.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te félicite que la demande faite il y a quelque temps de regarder comment moins pénaliser ceux qui avaient le plus de difficultés à trier était prise en compte et aboutisse à ce résultat. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. LIME.- Il n'y a pas beaucoup de surprise sur ce que je vais dire, parce que je l'ai déjà dit l'année dernière, et Gaby et François ont déjà un peu amorcé le problème. Nous avons un système vertueux qu'il ne faut pas remettre en cause, un système basé sur une grande partie de gestion publique qui montre son efficacité par rapport à d'autres endroits, que ce soit sur la collecte ou sur le centre de tri, ce qui amène à avoir des coûts largement inférieurs par rapport à d'autres secteurs, et ce qui nous amène à avoir des coûts les moins importants sur l'ensemble du territoire. Je pense que ce sont les côtés vraiment très positifs qu'il ne faut surtout pas remettre en cause.

Comme vient de le dire le Président, nous avons toujours la difficulté de cet équilibre sur l'ensemble du territoire où le 0,5 a encore accentué. Nous sommes un peu surpris de l'efficacité du système du 0,5 qui apporte une baisse conséquente et qui nous oblige à équilibrer les comptes pour tout le monde. Cela veut dire que plus nous allons vers ce système vertueux environnemental, plus nous le mettons en difficulté sur le terrain social. Nous avons cherché à le rectifier et nous félicitons les services pour l'équilibre que nous pouvons avoir. Nous approchons de la limite de l'exercice financier, et à un moment donné, il faudra se demander, structurellement parlant, comment nous adapter pour répondre à ce besoin.

Je reste convaincu que l'individuel ne peut pas être déficitaire par rapport au collectif. Nous avons des secteurs aujourd'hui qui n'arrivent pas à équilibrer leur compte. Nous sommes aussi dans une notion de service public sur un équilibre général, et je le revendique aussi. C'est une valeur importante que nous pouvons avoir, mais nous sommes vraiment à la limite du système. Nous ne pouvons pas avoir à certains endroits durablement en déficit structurellement parlant par rapport à la collecte et à l'ensemble des éléments.

Si nous regardons les évolutions de tarifs, la déchetterie augmente, ce qui est compréhensible, car il y a de plus en plus de demandes. Ceux à 0,5 vont de plus en plus en déchetterie – c'est à peu près le schéma d'organisation – et les autres qui paient ne vont jamais en déchetterie. Là aussi, nous avons dit que nous ferions un groupe de travail. Il faut y réfléchir sur un certain nombre de points. Je pense que le système est au moins à un de ces bouts sur cette efficacité. Je suis toujours un peu sur la réserve par rapport à l'ensemble des tarifs sans du tout remettre en cause ce que j'ai dit avant, y compris sur l'efficacité des services. Je préfère préciser les choses.

M LOPEZ.- Je ne vais pas annoncer un scoop, certains étant déjà au courant. À la demande du Président et du premier Vice-Président, nous constituerons une commission dans les prochains jours qui sera ouverte à tous ceux qui voudront bien s'en occuper pour réfléchir un peu aux orientations futures de l'organisation de cette collecte et de l'adaptation aux besoins véritables. Nous constituerons donc cette commission très prochainement. Vous serez invités, elle sera ouverte. Elle ne résoudra pas le problème d'ici mars, comme chacun sait, mais elle sera en place et elle continuera à fonctionner, je l'espère, pour encore apporter des améliorations et une meilleure adaptation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour tout cela. Pour le rapport n°1.1.1, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois une abstention.

M. BAULIEU.- Il y a encore une demande de parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le rapport n°1.1.2, vous avez quelque chose à dire ?

M. MOUGIN.- Absolument. En page 32, sur les zones tarifaires, nous pouvons constater une augmentation de 27 % sur les bacs de 60 litres, ce qui me paraît important, et une augmentation de 22 % sur les bacs de 80 litres. En page 33, pour les autres tarifs, nous nous apercevons qu'il y a une augmentation de 7,79 %. Je veux bien comprendre que les prix sont actualisés à cause des marchés en cours et de leur augmentation, que nous sommes obligés de les suivre. Je veux bien comprendre cela, mais cela me paraît beaucoup. Par conséquent, je m'abstiendrai sur la chose. Pour tout dire, je pense que c'est trop important par rapport à l'augmentation de la vie. Le pouvoir d'achat des gens sera peut-être peu impacté, mais c'est quand même 0,9 % au troisième trimestre 2019, ce qui fait très peu par rapport au 27 %.

M. LE PRÉSIDENT.- François, souhaites-tu dire un mot ? Il me semble que tu aies déjà répondu à cette question.

M. LOPEZ.- Je pense que certains ont l'obsession de la manipulation des pourcentages. Je veux bien. Il est vrai que sur certains aspects de la tarification, certains avaient demandé le détail, certaines augmentations sont très sensibles. Je vous demande simplement de vous attacher à la facturation globale payée par les usagers.

M. BAULIEU.- Nous n'allons pas reprendre l'exposé, mais c'est tout l'enjeu, et cela vous a été expliqué. Oui, il y a une modulation de l'augmentation, en moyenne, qui doit produire 6 %, mais très modulée. Elle va du taux que vous avez indiqué sur le 60 litres, mais traduisez-le en euros, à un taux très modéré sur les bacs de 750 litres, tout cela simplement pour amener davantage à contribution les usagers de l'habitat horizontal qui, c'est vrai, trient bien. Néanmoins, pour que chacun comprenne, je le dis : nous avons une fourchette qui va, par usager, sur la même redevance, pour des quantités produites et collectées différentes, de 30 €/habitant à près de 180 €, et cela touche les populations les plus modestes. Vous voyez pourquoi nous nous employons à essayer de corriger les choses.

Cela a été dit tout à l'heure et je le partage. Nous avons une redevance incitative, il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, mais elle fonctionne. J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait un écart, je viens de vous le donner, pour bien comprendre que nous ne pouvons pas laisser filer les choses ainsi. Il faut appliquer la solidarité, mais pas de manière inversée. C'est ce que nous faisons avec cette tarification, comme l'a indiqué François LOPEZ, avec un chantier ouvert de redéfinition des bases, des paramètres de la redevance incitative. Certains ont souligné le fait que les déchetteries qui sont financées par ce biais mériteraient peut-être une attention directe, et je dis « peut-être », parce que je ne peux pas faire ici les conclusions du groupe qui doit se saisir du dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Il doit se réunir très rapidement.

M. BAULIEU.- Cela a été dit, c'est vrai. Avec ce que je viens d'indiquer en termes de population et de contribution, il est assez vraisemblable que l'usager dans l'immeuble à caractère social fréquente moins la déchetterie que l'usager qui a un pavillon, quelques ares autour, qui fait l'entretien de ses espaces verts et qui ne composte pas tout sur place, par exemple. Il suffit de suivre les files de voitures pour s'en convaincre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, et tu as totalement raison. C'est un vrai sujet, mais il fallait que nous inversions le dispositif. J'imagine qu'il y a une abstention pour ce rapport n°1.1.2. Je souhaiterais que nous puissions accélérer. Monsieur CROIZIER, vous allez parler, mais je dis seulement que nous sommes à la page 37/250. Je veux bien. Si c'est pour dire quelque chose d'intéressant, comme vous le faites généralement, allez-y.

M. CROIZIER.- J'ai une question à poser. J'aimerais tout simplement avoir la réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y, posez votre question.

M. CROIZIER.- Si vous avez envie de finir tôt les Conseils, ce n'est pas l'objectif. Il s'agit de débattre et que nous puissions poser nos questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne s'adresse pas qu'à vous, mais je demande à ce que l'on prenne en compte le fait que certains vont commencer à partir et que nous n'aurons plus le quorum. Allez-y.

M. CROIZIER.- Il y a des élus qui s'intéressent aux sujets et il y en a d'autres, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, je serai là jusqu'au bout.

M. CROIZIER.- C'est très difficile d'expliquer aux habitants, mais je crois que c'est très important de le faire, que mieux on trie, moins il y a de recettes pour la Collectivité, et pour rééquilibrer, cela nous oblige à augmenter les tarifs. Je pense donc qu'il est important de l'expliquer et de faire de la pédagogie sur ce sujet. J'ai une question concernant l'habitat collectif. J'ai entendu dire qu'il y a quelque temps, il y avait eu une expérimentation à Saint-Vit sur des bacs individuels dans de l'habitat collectif et que cela avait été arrêté. Je souhaite savoir si cette information est exacte et si l'on avait tiré des conclusions de l'intérêt des bacs collectifs. J'imagine que ce n'est pas forcément possible partout, mais en tout cas, cela peut être une solution.

M. LOPEZ.- Quand vous avez des immeubles comportant plusieurs dizaines d'appartements, il faut savoir que si l'on met deux bacs par habitants, cela fait 1 m². Par rapport à un bac collectif, les mètres carrés nécessaires pour les bacs individuels sont beaucoup plus importants. Compte tenu en plus de toute la manipulation que cela engendre, y compris sur l'espace public, ce n'est pas très raisonnable de mettre un bac individuel lorsque l'on a 40 ou 50 appartements dans un immeuble. C'est aussi un problème technique.

Quant à votre première question, je crois que vous êtes dans l'enseignement. C'est un bon exercice d'arithmétique que d'expliquer cela aux gens, et vous savez très bien le faire, a priori.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. J'ai compté une abstention. Y a-t-il des oppositions ? Ce rapport est adopté.

M. BAULIEU.- Pour être dans la rapidité nécessaire, vous avez lu ce rapport dans le détail. Je soulignerai tout de même deux aspects sur cette DM 3. Un premier aspect touche au budget annexe Transports et sa relation au budget principal. J'y faisais allusion il y a un instant en parlant du Versement Transport. Nous avons plutôt une bonne dynamique d'évolution du Versement Transport et nous avons un rattachement qui nous permet précisément de constater sur cet exercice 2019 des ressources telles qu'elles nous permettent de réduire la subvention d'équilibre au budget Transports d'environ 2,5 M€. Nous n'aurons donc pas recours à d'autres ajustements de décision de gestion, comme nous l'avons fait l'an dernier. C'est une indication importante de cette DM 3.

L'autre point sur lequel je voudrais attirer notre attention touche une rallonge en matière d'investissement Voirie – n'est-ce pas, Jean-Paul ? – où nous atteignons en matière de coups partis, un montant assez élevé, puisque nous approchons des 10 M€, alors même que, après enquête auprès des communes, au carrefour des deux années, nous en avons identifié 3,8 M€. Nous devons donc une nouvelle fois mettre une rallonge budgétaire de 1,4 ou 1,5 M€ pour pouvoir faire la maille, en intégrant bien évidemment que presque la moitié de ce différentiel fera l'objet de fonds de concours des communes, mais c'est quand même un peu dommage que l'information n'ait pas été mieux communiquée au Grand Besançon.

C'est totalement indépendant les uns des autres à certains endroits, les calendriers de travaux n'étant pas gérés comme nous le voulons, mais à hauteur de 6 M€ de « surprise », c'est quand même dommage dans la relation entre les communes et le Grand Besançon. Voilà les deux éléments majeurs.

Ensuite, vous l'avez vu, la DM 3 conduit à une petite baisse de recours prévisionnel à l'emprunt sur les budgets Eau et Assainissement, mais je pense même que nous ne serons pas à la hauteur en termes de réalisation. Je parle sous le contrôle du Président du Conseil d'Exploitation. Je pense que nous ne serons pas au rendez-vous de cette hauteur en matière de réalisation pour les mêmes raisons que sur beaucoup d'autres travaux. Nous avons ouvert 20 M€ de crédit environ en investissement Eau et Assainissement. Il faut les faire. Nous ne renonçons pas à les faire, mais nous mettrons un peu plus de temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu viens de parler d'un dépassement de 6 M€. Je me rappelle des paroles un peu prémonitoires de Pierre CONTOZ à Saône qui avait dit : « dans quelque temps, certains nous diront "c'est bien que l'on soit passé en communauté urbaine" ». Je crois que c'est un premier exemple. Nous prévoyons 3,6 et nous arrivons à 10. Il faut le dire, et Gaby l'a déjà dit à plusieurs reprises. Cela nécessitera des prises de décisions sur comment faire pour payer tout cela, mais cela a déjà été dit et je le redis ce soir. Il est vrai qu'il y a eu quelquefois des dérapages.

Cela dit, sur cette DM 3, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Révisions et clôtures des autorisations de programme (AP),
autorizations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est traditionnel. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.6 - Validation des transferts de charges 2019 liés aux services communs

M. BAULIEU.- Nous devons voter les rapports n°1.1.6 et 1.1.7, mais ce sont les deux rapports que nous avons présentés en détail en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Je propose que nous les passions.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais il faut les voter. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.7 - Évaluation des transferts de charges prévus en 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.8 - Convention entre l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) et Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.9 - Présentation du projet de Contrat Local de Santé 2020-2024

M. LE PRÉSIDENT.- Jacques KRIEGER est absent. Avez-vous des questions à poser sur ce rapport ? À ce moment-là, Michel JASSEY répondra éventuellement, et Cyril DEVESA pourra compléter si besoin. Avez-vous des questions à poser à Michel JASSEY ? Est-ce clair pour tout le monde ? Michel, souhaites-tu présenter ce rapport ? Cyril, veux-tu dire un mot ?

M. DEVESA.- Je me permets de dire un mot, parce que nous sommes quand même sur la dernière marche d'un projet présenté en Conférence des Maires et en Conseil Municipal à Besançon. Nous sommes vraiment sur la dernière étape avant la signature en janvier de ce projet.

C'est un projet porté depuis plus d'un an entre la ville de Besançon et l'ARS pour réussir à mettre en place un Contrat Local de Santé sur un territoire plus cohérent pour que tous les maires de Grand Besançon Métropole puissent, à travers ce Contrat Local de Santé qui passerait de trois ans à cinq ans, soit 2020-2024, mettre en place des actions au sein même de leur bassin de vie, des actions en termes de santé publique, santé prévention, santé environnement, santé mentale. Je pense que c'est un énorme dossier comme le diagnostic fait sur le territoire qui a permis de montrer à quel point les habitants, les élus, les professionnels étaient à la fois demandeurs et en questionnement sur toutes ces questions de santé.

Je rappelle que le document qui sera signé en janvier est dynamique, et vous y aurez toute votre place pour apporter progressivement vos questionnements, vos propositions d'actions. Ce sera fait à partir du printemps sur des axes et des réunions thématiques. Merci à vous ce soir, et merci au service qui, depuis un an, a énormément travaillé sur l'écriture de ce Contrat Local de Santé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Cyril. Un gros travail a été réalisé et nous félicitons ceux qui ont participé.

Mme PRESSE.- Je voudrais juste faire remarquer que c'est un projet de grande ampleur. Je pense qu'à ce titre, il devrait être intégré totalement au projet de territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Oui, ce ne serait pas illogique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1.1.10 - Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies - Signature d'une convention tripartite entre Grand Besançon Métropole, la Trésorerie du Grand Besançon et les titulaires des marchés Gaz et d'électricité

M. LE PRÉSIDENT.- C'est de la cuisine interne. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.11 - Acquisition, installation et maintenance d'armoires de mobilité associées à un logiciel de mise à disposition de moyens de déplacement - Autorisation de signature

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents -
Création d'emplois permanents
dans le cadre de la reprise des fonctionnaires de Grand Besançon Habitat

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Gabriel BAULIEU ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Création d'un emploi non permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole, au sein du service Habitat, Logement, Gens du Voyage

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Avenant n°11 à la convention pour la création de services communs entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.4 - Avenant n°5 à la convention pour la création des services communs entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Révision du Plan Climat de Grand Besançon Métropole -
Validation du programme d'actions 2020-2026

Mme PRESSE.- C'est un rapport important, mais je serai assez brève sur cette présentation, puisque j'ai vu à peu près tout le monde depuis le printemps sur les différentes commissions thématiques. Ensuite, je suis passée dans l'ensemble des commissions. Chaque Vice-Président et les membres des commissions ont pris leur part de responsabilité dans l'exécution de ce Plan Climat.

Enfin, je vous l'ai présenté vendredi soir en Conférence des Maires. L'essentiel est résumé dans la courbe que vous avez en page 86. Nous voyons bien sûr l'objectif à atteindre, qui est l'objectif TEPOS, la neutralité carbone en 2050. Vous noterez également que sur ce mandat, nous avons une élévation des gaz à effet de serre qui concerne principalement la politique des transports, avec une hausse de 15 % sur la période 2008-2016. Vous avez également quelques indices sur la qualité de l'air qui pourraient nous inquiéter. Pratiquement un mois par an, nous sommes en qualité de l'air médiocre à mauvaise. Pour tout cela, il va falloir en tenir compte.

Nous vous proposons un plan d'actions que vous devez avoir en page 89, avec les 58 actions. Dans les documents annexes de la délibération, vous avez la déclinaison de chacune des actions. Vous les avez peut-être toutes lues. Je pourrai répondre à l'ensemble des questions sur ces fiches actions. Bien évidemment, nous en reparlerons. Les principales nouveautés par rapport au plan d'actions actuel concernent notamment le fait que nous avons l'obligation d'aller sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cela couvrira donc l'ensemble des ambitions que nous avons.

La santé est également un fil conducteur que nous retrouverons dans l'ensemble des politiques, de même que la transition numérique au service du climat. Une fois que nous avons dit cela, sur les compétences que nous avons, nous n'avons un levier que de 15 % par rapport aux objectifs de notre territoire. Il est donc important de mobiliser l'ensemble des autres acteurs, les entreprises, les associations, bien sûr les communes, les autres collectivités.

Pour cela, nous mettrons en place un Plan Climat partenarial. Ce Plan partenarial est en cours d'écriture. Il fera l'objet d'un travail de janvier à juin prochain, avec des ateliers de coorganisation. Cela permettra d'intégrer les nouveaux élus à partir de mars ou avril ici dans ces ateliers, ce qui fait que ce soir, nous votons le Plan Climat réglementaire, et au mois de juin ou juillet 2020, nous revoterons ce Plan Climat avec l'ensemble des fiches partenariales. J'espère que le plus grand nombre de citoyens, d'associations, d'entreprises, y participeront. C'est ce qui est en cours. Je n'ai rien d'autre à signaler, si ce n'est à rentrer dans le détail.

Dans les annexes, vous avez les déclinaisons des 58 actions et la mise à jour du diagnostic du territoire qui s'est faite avec la plateforme OPTÉER (Observation Prospective Territoriale Énergétique à l'Échelle Régionale). Merci à l'ATMO, représentée par Daniel HUOT ici présent, pour ce travail. Je peux répondre à l'ensemble des questions concernant ce Plan Climat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Très rapidement, ce n'est pas la première fois que l'on vante un tel Plan Climat. En page 86, nous voyons que ce que nous avons voté à la baisse est reparti à la hausse. Le développement des énergies renouvelables a à peine comblé l'augmentation de la dépense de l'énergie. Je vais le dire un peu comme cela. Nous devons faire attention à ce que nous votons, parce que je pense que nous votons des choses dans la théorie, ce qui est très bien, et c'est un très beau projet, mais je ne suis pas obligatoirement sûr que nous mesurons bien ce qu'il faut mettre en œuvre pour y parvenir, que ce soit en termes financiers ou en termes de mobilité sur un certain nombre de choses.

Concernant le fait de réduire le trafic routier, nous ne pouvons pas rester comme ce que nous faisons aujourd'hui. C'est impossible, puisque nous l'augmentons. Sur le fait de réduire les trafics des poids lourds, allez voir ce qu'il se passe avec les petits camions de moins de 3,5 tonnes qui se sont développés depuis quatre ou cinq ans d'une façon extrêmement conséquente.

Nous ne pouvons pas continuer à considérer que la fermeture du centre de tri fasse bien avancer les choses lorsque l'on voit qu'une enveloppe aujourd'hui postée à Besançon monte parfois à Lille pour redescendre à Besançon.

Je vais prendre un exemple que j'ai donné l'autre jour. Il me semble que d'après les chiffres donnés par Fabrice, ce sont 300 logements que nous rénovons en ce moment pour environ 1 M€ de participation de la CU, et il faut passer à 3 000 l'année prochaine. Ce sera donc un peu compliqué pour atteindre les objectifs. Si l'on se donne un objectif à 2050, c'est faisable. Si nous ne faisons pas les 3 000 l'année prochaine, il faudrait en faire 6 000 dans quelque temps, etc. Je fais de la provoque, mais on donne 1,5 M€. Si l'on veut passer à 3 000 avec le même taux de subvention, nous devons donner 15 M€, ce qui correspond pratiquement à l'intégralité du budget de la Communauté urbaine en moyenne.

J'ai un peu l'impression que nous votons des choses sans trop savoir. De plus, dans le paragraphe « améliorer le transport des marchandises, mener des actions sur le fret », je pense qu'il faut emmener le fret aux urgences, parce qu'il est en état de mort cérébrale.

M. LE PRÉSIDENT.- Lorsque l'on parle des déplacements et des mobilités, et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, il faut aussi peut-être réfléchir à la remise en place sur le territoire, de commerces de proximité pour un certain nombre de choses. Ce n'est pas normal d'être obligé de faire 10 ou 15 km pour s'approvisionner. Nous devrions peut-être trouver d'autres solutions. Il faut aussi reconstruire la ville sur la ville, et nous sommes tous d'accord, c'est ce que nous faisons.

Il faut éviter que lorsque l'on a des possibilités de construction pas très éloignée des centres-villes, on puisse, en maîtrisant l'environnement – vous voyez à quoi je pense – construire pour éviter d'être en troisième ou quatrième couronne et de se retrouver le matin dans sa voiture, alors que des quartiers sont prévus sur l'ensemble de la ville et du Grand Besançon et bénéficient de transports en commun performants. Je pense que c'est aussi tout cela. Lorsque l'on est obligé de faire 10 km aller, 10 km retour pour faire des courses, cela fait beaucoup de voitures qui se déplacent. Nous devons donc réfléchir à tout cela et développer bien sûr les modes alternatifs, les modes doux, le vélo et d'autres engins de ce type.

Fabrice, veux-tu répondre sur les 3 000 logements ?

M. TAILLARD.- Oui. Concernant l'objectif de 3 000 logements/an qui seraient nécessaires d'être rénovés, actuellement, nous sommes à peine à 500 logements/an. Nous sommes environ à 1,5 M€ sur les fonds propres de l'Agglo. Par exemple, sur 2019, ce sont environ 19 M€ engagés, soit par les propriétaires privés, soit par les bailleurs sociaux pour rénover environ 500 logements. Vous imaginez un peu les masses financières qu'il faudra trouver pour les prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, tu peux dire tout ce que tu veux.

Mme PRESSE.- Merci. Sur le logement, le nombre de 3 000 est un objectif du Contrat de Transition Écologique (CTE) qui sera présenté ensuite. Ce ne sera pas possible que ce soit 3 000 dès l'an prochain. Il faut mettre en ordre de marche toute la formation, les groupements d'entreprises, etc., de manière à avoir une montée en puissance pour arriver à 3 000 logements/an. En revanche, sur l'habitat individuel, je vois que nous avons voté quelques pages avant le PTRE. C'est apolitique. Nous avons acté l'embauche d'un animateur de cette plateforme territoriale pour la rénovation énergétique. Comme tu l'indiques toi-même, l'objectif est de 14 000 unités de maison individuelle sur l'objectif du Plan Climat, c'est-à-dire 2050, si je compte bien, cela fait 466 logements par an. C'est ce que vous proposez à l'Habitat dès cette année sur l'individuel. Je voulais quand même le redire. C'est une proposition de la Commission Habitat.

Sur les transports, si vous lisez les déclinaisons – c'est pour Christophe – apportées dans les documents en annexe, bien sûr, nous n'avons pas mis en place l'ensemble des leviers que l'on pouvait mettre en place avec nos propres moyens. En particulier, il y a quand même un gros problème concernant les parcs relais dans l'agglomération à différents niveaux. À partir de la limite territoriale de l'agglomération et en avançant vers le cœur de ville, il y a des choses à faire, elles sont tout à fait réalisables, avec des moyens financiers assez peu coûteux. Il y a aussi la politique de logistique urbaine à mettre en place, parce qu'elle n'a pas démarré. C'est une démarche que nous avons travaillée avec Michel LOYAT, parce que c'est à faire en particulier sur tous ces petits camions qui circulent. Là, il y a vraiment non seulement sur la ville de Besançon, mais aussi sur l'ensemble des centres-bourgs, quelque chose à faire au niveau de cette logistique urbaine.

Voilà deux réponses par rapport à des remarques que vous avez faites.

M. LOYAT.- Nous n'allons bien sûr pas rentrer dans le détail de chacun des volets. L'avantage et l'inconvénient d'un Plan Climat est qu'il est à un horizon un peu lointain, et en même temps, pas si loin que cela, mais plus lointain que d'autres plans d'actions. C'est un avantage et un inconvénient, parce qu'en même temps, il est important de ne pas être dans des cadres temporels trop restreints. Concernant la mobilité, il y a déjà deux registres assez différents. Il y a ce qui relève des habitants sur le périmètre de la Communauté urbaine et il y a tout le transit, ce qu'a évoqué Christophe. Nous n'avons pas les mêmes leviers d'actions pour le premier registre. Nous en avons davantage pour le premier que pour le second.

J'en profite pour vous dire un mot sur cette plaquette que vous avez eue à l'entrée. Elle concerne l'enquête mobilité 2018 auprès des ménages. Nous devrions en fait l'intituler « enquête ménages déplacements », une enquête lourde ayant été votée ici, menée avec le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Plus de 4 000 personnes ont été interrogées, mais ce sont des ménages. Ces données sont présentées. Il n'y a pas tellement d'explications sur les premiers résultats, mais je pense que de manière claire, de nombreux résultats sont présentés.

Je tiens d'ailleurs à remercier et à souligner le travail réalisé à la fois par l'Agence d'Urbanisme dans des délais contraints, et bien entendu par le département Mobilités. Un groupe technique s'est réuni et il a permis de sortir cette plaquette. Il était souhaitable de le faire avant la fin de l'année. Vous noterez qu'il n'y a absolument pas de valorisation, de côté bilan, parce que ce n'est pas l'objectif. Il ne comporte pas d'éditorial, mais en même temps, je pense qu'il était vraiment important que cela vienne maintenant, puisque nous avons déjà des résultats.

Je ne veux pas donner beaucoup de chiffres, mais dans les éléments intéressants, lorsque l'on part de l'enquête auprès des ménages sur leurs déplacements, on constate qu'en matière de part modale, sur 100 déplacements, dans les éléments intéressants, nous notons la progression forte de la marche – nous avons été assez surpris de l'importance de cette progression – et une régression de la voiture. C'est vrai à Besançon, également sur la périphérie. Je ne veux pas donner davantage d'éléments, vous les avez dans cette plaquette. Puisque nous parlons de mobilité dans le cadre du Plan Climat, je tenais à mettre en avant ces chiffres.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous d'autres questions ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Nous pouvons tous n'être que d'accord sur les projets. Les ambitions, c'est bien, mais la réalité est tout autre.

Je rejoins un peu Monsieur LIME sur la question des transports. Au niveau local, nous pouvons peut-être avoir quelques leviers pour diminuer les gaz à effet de serre. Si vous prenez une politique nationale et internationale comme les transports, je ne crois pas que l'on puisse faire quoi que ce soit pour les diminuer étant donné que l'économie et la finance sont toujours primordiales et priment toujours sur le reste. Je vous ferai juste remarquer sur la page 84, que dans le tableau, nous voyons « évolution des émissions de gaz à effet de serre 2050 : 50 % d'absorption ». Quand je vois l'état de nos forêts, que nous sommes en train de couper les bois par milliers, je me pose certaines questions.

M. LE PRÉSIDENT.- On coupe les bois morts.

M. MOUGIN.- Oui, mais justement, ces bois ne produiront plus d'oxygène et n'absorberont plus le gaz carbonique.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut les couper pour en replanter.

M. MOUGIN.- Pour finir sur la remarque de Monsieur LOYAT, évidemment, je n'ai pas eu l'occasion de lire entièrement la plaquette que l'on nous a donnée tout à l'heure. On n'a pas trop le temps. Cependant, j'ai pu remarquer qu'en haut de la page 5, sur les quatre lignes du tableau, sur les quatre résultats, les taux de variation sont tous erronés. C'est juste une remarque. Bien entendu, je voterai pour le dernier rapport évoqué, mais j'ai quelques questions et quelques hésitations sur le fond.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. LOYAT.- En page 5, je ne sais pas si vous faites référence aux taux de variation, mais il s'agit de taux de variation annuels moyens. Ce n'est pas en prenant les deux premiers chiffres et en faisant le calcul que vous trouverez le taux de variation annuel moyen.

M. MOUGIN.- Au temps pour moi, vous avez raison.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous d'autres remarques ?

M. LOPEZ.- Par rapport aux forêts, lorsque je suis arrivé dans le département en 1970, 42 % de la surface du département étaient de la forêt. Une trentaine d'années plus tard, on était à 47 %. Je crois que ce sont des chiffres objectifs. Ce ne sont pas les miens, mais ceux de l'Office National des Forêts (ONF). Par ailleurs, nous nous apercevons qu'au fur et à mesure des exploitations forestières, le nombre de mètres cubes de bois existants est en augmentation de l'ordre de 1 à 2 % par an.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Signature d'un Contrat de Transition Écologique (CTE)

Mme PRESSE.- Au mois de juillet dernier, nous avons été lauréats pour avoir un Contrat de Transition Écologique. C'est un outil au service de la transformation écologique du territoire autour de projets durables et concrets. Ces projets concrets vous sont listés. La gouvernance du CTE est un peu spéciale, puisque nous ne sommes qu'un des partenaires avec les services de l'État, les établissements publics, les collectivités.

Demain, nous pourrons signer ce CTE avec un certain nombre de fiches qui vous sont décrites. Il y a :

- des actions portées par le Grand Besançon, par exemple :
 - le développement des énergies solaires,
 - la mobilisation du monde agricole sur l'usage de l'eau,
- des actions portées par le Grand Besançon et un partenaire, par exemple :
 - l'objectif 3000 pour les rénovations de toutes sortes de bâtiments,
 - le repérage des situations de précarité – nous en parlerons ensuite – et leur accompagnement avec le programme SLIME (Service Local d'Information à la Maîtrise de l'Énergie),

- des actions portées uniquement par des partenaires, par exemple :
 - la diversification des activités agricoles pour augmenter la part de production de légumes de plein champ et fournir la restauration scolaire (action menée par la Chambre interdépartementale d'Agriculture),
 - « l'arbre dans la ville » (action menée par la ville de Besançon)
 - un projet autour du pôle environnemental mené par la Maison de l'Environnement de Bourgogne-Franche-Comté,
 - un projet autour de la base des pratiques et sa déclinaison mobile sur l'ensemble du territoire porté par l'arÊTE et présenté par Daniel HUOT au dernier Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.- OK, merci. Y a-t-il des remarques ?

M. GUYEN.- Merci, Président. Je suis chargé par Robert STEPOURJINE de vous délivrer le message suivant concernant la signature du Contrat de Transition Écologique :

« Explications. Dans ce Contrat, on précise par un objectif 3000 que l'on doit rénover 3 000 logements d'ici 2050. Ce chiffre est totalement impossible à atteindre. D'une part, nous n'aurons pas les entreprises pour réaliser les travaux ; d'autre part, nous n'avons pas les moyens financiers. Par exemple, en 2019, les bailleurs ont programmé la réhabilitation de 377 logements sur un montant de travaux de 15 209 000 €, avec une participation financière de GBM de 772 586 €, soit 2 049 €/logement. Autre exemple : en 2019, nous avons financé avec l'Anah 170 logements privés (propriétaires occupants) pour un objectif de 133 et pour un montant de subvention Anah de 1 244 432 €, soit 7 320 €/logement en moyenne, et d'une enveloppe GBM de 665 000 € pour plus de 3 M€ de travaux générés.

Soyons sérieux :

- a/ GBM n'a pas le personnel pour instruire les dossiers.
- b/ Nous n'avons pas les opérateurs pour suivre les dossiers.
- c/ Nous ne trouverons pas les entreprises pour effectuer les travaux.
- d/ Ni l'État ni l'Anah et encore moins l'ADEME, ni notre Collectivité ne seront en mesure de financer 3 000 réhabilitations chaque année.
- e/ Quelles mesures coercitives voulez-vous mettre en place pour obliger un propriétaire à faire des travaux d'isolation pouvant atteindre 57 000 € ?

J'engage cette assemblée à voter contre ce projet de Contrat. »

M. LE PRÉSIDENT.- Françoise, tu peux peut-être répondre.

Mme PRESSE.- Déjà, cette opération est une des actions du Contrat parmi les 15 que j'ai citées. Ce n'est pas l'ensemble du rapport, première chose. Deuxièmement, nous avons monté cette opération suivant les indications indiquées et proposées par la stratégie « bas carbone » du Gouvernement que vous retrouvez en page 84 de votre rapport. Les objectifs pour les bâtiments, qu'ils soient collectifs, individuels ou tertiaires, etc., sont :

- pour 2030, -53 % de gaz à effet de serre,
- pour 2050, 0 émission de gaz à effet de serre.

Il s'agit d'atteindre comme objectif 100 % du parc BBC en moyenne. Il pourra y avoir des bâtiments en positif, d'autres atteignant à peine le BBC, et encore d'autres atteignant le BBC. Ce ne sont pas mes instructions, mais celles du Gouvernement et de la stratégie « bas carbone ». L'ensemble du Plan Climat est évidemment en cohérence avec cette stratégie pour chacune des politiques.

D'ailleurs, je vois que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, déjà, sur les maisons individuelles, nous nous mettons en ordre de marche. Nous avons mis en place une plateforme territoriale ce soir et nous avons embauché un animateur pour mettre cette plateforme à exécution. Il est bien indiqué dans les objectifs du rapport que vous avez voté tout à l'heure que nous réhabiliterons 14 000 logements individuels sur la période TEPOS jusqu'à 2050.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Je ne vois plus de demande de prise de parole. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.3 - SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) -
Extension du service de la Ville de Besançon
au territoire de Grand Besançon Métropole -
Signature d'une convention Club FACE, ville de Besançon, GBM et
Communauté de Communes Doubs Baumois

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
(GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Daniel HUOT ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.5 - GeMAPI - Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au
Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre des nouveaux statuts

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous proposons les noms suivants :

Titulaires	Suppléants
Daniel HUOT	Françoise PRESSE
Christophe LIME	Rosa REBRAB
Christian PRAOM	Lylia CALVAT
Michel CARTERON	Stéphanie BOITEUX
Daniel ROLET	Jocelyne BOILLOT

Êtes-vous d'accord avec ces propositions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.6 - Fonds « Centres de village » -
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mamirolle

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.7 – Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes de Deluz et Vieilley

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.8 - Signature d'un nouveau contrat de concession de
la distribution publique de gaz sur le territoire du Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Action Cœur de Ville : Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Besançon -
Convention de mise en œuvre -
Convention de partenariat financier avec Action Logement

M. LE PRÉSIDENT.- Karima ROCHDI doit répondre à vos questions. Veux-tu dire un mot ? Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.2 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 :
prorogation de 2 ans de la validité du PLH

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Conditions de financement de Grand Besançon Métropole
en soutien à la construction de logements locatifs publics

M. TAILLARD.- Il s'agit de prolonger pour la durée du PLH (Plan Local de l'Habitat), soit jusqu'en 2021, les conditions de financement concernant le soutien du Grand Besançon à la construction de logement locatif public.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de cette brièveté et de cette précision. Rapport précis, concis. Parfait ! Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.4 - Conditions de financement de Grand Besançon
en soutien à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Fabrice ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.5 - Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du
projet de renouvellement urbain du Grand Besançon Métropole -
Programme opérationnel de Planoise

M. LE PRÉSIDENT.- Karima, souhaitez-tu dire un mot ?

Mme ROCHDI.- Oui, je vais dire deux mots sur ce projet qui engage la Ville, l'Agglomération et l'ensemble des partenaires sur une dizaine d'années. Je souhaite rappeler que le contrat de ville du Grand Besançon Métropole signé pour la période 2015-2022 cadre bien les projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et coordonne l'ensemble des actions à conduire dans ce cadre pour favoriser leur articulation avec le volet « développement social » de la politique de la ville et aussi le volet « développement économique ».

Je rappelle aussi que deux quartiers sont concernés par le programme de rénovation urbaine : Planoise et la Grette. Dans le cadre de ce Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a mis en place de nouvelles modalités d'élaboration des projets qui se déroulent en deux phases :

- La première phase est le protocole de préfiguration qui permet de préciser l'ambition des projets de renouvellement urbain en mobilisant un programme d'études.
- La deuxième phase est la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui arrête le projet opérationnel.

Le projet urbain sur les deux quartiers a été soumis au Comité d'Engagement du 27 mai dernier, et il a fait l'objet d'une déclaration d'engagement signée au mois de juillet. L'avenant n°1 qui fait l'objet du rapport de ce soir vient compléter cette convention, et précise des éléments par rapport à la réalisation et au financement du projet de renouvellement urbain sur le quartier de Planoise qui se base :

- sur une stratégie d'amélioration de la tranquillité,
- sur le développement de l'économie et la place de Planoise dans l'Agglomération dotant le quartier d'une fonction spécifique notamment en tant que pôle d'excellence numérique.

Cette stratégie repose sur l'amélioration de l'attractivité des logements sociaux, sur la confortation des copropriétés et la préparation d'une nouvelle vague de diversification de l'offre afin d'attirer une nouvelle population pour assurer davantage de mixité sociale dans le quartier, notamment des familles primo-accédantes.

Au total, la base de financement des opérations se monte à 174 288 000 € HT. Le rapport détaille l'ensemble du plan de financement des différents partenaires que sont la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, les bailleurs, l'ANRU et d'autres financeurs, notamment le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le Département, la Région, la CDC.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser ou des précisions à demander ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Dispositif de Tranquillité Résidentielle -
Avenant n°1 à la Convention entre l'État, la Ville de Besançon,
Grand Besançon Métropole et les membres du Groupement de commandes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.7 - Marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de
Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

Mme BARTHELET.- Il n'y a pas de présentation. Je l'ai déjà présenté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.2 - Commune de Besançon - Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité
(RLP) - Bilan de la concertation préalable

Mme BARTHELET.- À la suite du travail initié par le Grand Besançon en 2009 visant à établir des RLP similaires sur les communes dites « centres », la ville de Besançon a prescrit l'élaboration de son Règlement Local de Publicité et elle a engagé la concertation en mars 2012, puis elle a débattu de ses orientations générales en décembre 2012. En 2018, la commune a délibéré pour demander la poursuite de la procédure par Grand Besançon Métropole.

À ce jour, la concertation est toujours en cours. Elle a été relancée en octobre 2019 notamment grâce à la consultation des Architectes des Bâtiments de France, ce que nous avons évoqué aussi en Conférence des Maires avec les afficheurs et les associations.

Les objectifs de ce nouveau RLP sont orientés surtout par le souhait d'encre mieux intégrer et maîtriser la publicité. Ainsi, le principal changement porte sur le remplacement des zones de publicités que l'on appelait « restreintes » qui étaient en vigueur, mais qu'il fallait faire évoluer par la création de nouvelles zones pour principalement :

- adapter le Règlement Local de Publicité aux évolutions du Code de l'Environnement,
- limiter la pollution visuelle,
- protéger et mettre en valeur certaines zones sensibles comme les sites de patrimoine remarquable et les abords de monuments historiques,
- prendre en compte le développement de la publicité numérique.

Plus particulièrement concernant la publicité, la volonté est de favoriser l'intégration de la publicité en limitant le nombre et la surface des dispositifs publicitaires (par exemple, les formats ne feront plus que 8 m² au lieu de 12 m²), et de gérer de façon mesurée la publicité sur le mobilier urbain en site patrimonial remarquable. Pour les enseignes, il s'agit de prendre en compte la spécificité aussi du SPR (Site Patrimonial Remarquable) et de favoriser la qualité esthétique des façades commerciales en limitant aussi la surface et les enseignes.

Pour le calendrier, il est prévu après toute la procédure habituelle, l'approbation pour juillet 2020. Je peux vous redire aussi que ce projet a été validé en Comité de Suivi et amendé en municipalité de Besançon qui s'est assurée de l'acceptabilité des décisions par tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions à poser ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6.3 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - Prescription de la procédure d'élaboration

Mme BARTHELET.- Comme évoqué, une étude visant à l'harmonisation de l'affichage publicitaire sur l'Agglomération a conduit à la définition d'enjeux stratégiques de communes en 2009. C'est ainsi que 18 communes ont décidé d'élaborer un RLP. Toutes les communes l'ont validé actuellement, sauf Thise et Beure.

Je viens d'évoquer la situation de la commune de Besançon. Aussi, afin de garder toute la cohérence avec la procédure en cours d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), il vous est proposé de prescrire un RLPi. Cela nous permettra de requestionner les deux communes qui n'ont pas encore fait aboutir leur procédure, mais aussi d'intégrer les communes qui nous ont rejoints en 2017. Nous pensons particulièrement à la thématique des enseignes pour les communes comme Devecey et Saint-Vit.

La délibération présente les enjeux du RLPi que je peux reprendre, mais je les ai présentés en Conférence des Maires, la collaboration entre nous, ce que nous avons validé en Conférence des Maires vendredi, c'est-à-dire bien se calquer sur ce que nous avons fait par rapport au PLUi et en respect de la charte de gouvernance. Elle précise aussi les modalités de concertation habituelle avec notamment le registre dématérialisé.

Pour le calendrier, il est prévu que les techniciens puissent profiter de la période électorale pour commencer le diagnostic à l'échelle de Grand Besançon Métropole et préparer les éléments à consolider avec les nouveaux élus dans le but d'une approbation possible en 2022. Voilà, j'ai essayé d'être synthétique.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Tu as été parfaite. Avez-vous des remarques ?

M. GUYEN.- Il me semble important que toutes les communes ayant un Règlement Local de Publicité approuvé soient réellement associées à l'élaboration du RLPI, et notamment sur les prescriptions du règlement. Depuis 2016, École-Valentin, ayant son RLP approuvé, demande aux enseignes de se mettre en conformité avec le règlement. Je pense qu'il serait malvenu de demander aux enseignes qui se sont mises en conformité de tout changer et d'investir à nouveau si les prescriptions du RLPI diffèrent de celles du RLP existant.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine, veux-tu répondre ?

Mme BARTHELET.- Oui. C'est justement dans cet esprit que nous voulons consolider un diagnostic. Normalement, les RLP déjà construits ont été harmonisés. L'idée est de le faire ensemble, mais comme dans l'esprit du PLUi, l'idée de faire ensemble et d'harmoniser ne veut pas dire « nier les spécificités », bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as donc ta réponse. Merci, Catherine. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique (suite)

Rapport n°7.1 - Adhésion à l'Union de la Randonnée Verte (URV)

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que tout le monde est d'accord. C'est donc adopté.

Rapport n°7.2 - Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation
dans le domaine des musiques actuelles -
Attribution d'une subvention complémentaire à La Rodia pour 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde est-il d'accord ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté. La Rodia est un beau succès. Il faudra à l'occasion se pencher sur son devenir, sur son avenir, sur les festivals qui ont trouvé naissance là-bas. Je pense entre autres à Détonation.

Rapport n°7.3 - CRR -
Convention Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) élémentaires

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.4 - Convention 2020 avec
l'Office de Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.5 - Renouvellement de la concession de service public (CSP)
du Camping de Besançon Chalezeule

M. PRALON.- Dans ce rapport, on vous demande de voter le renouvellement de la concession de service public qui arrive à échéance au 31 décembre 2020. En trois mots, le camping de Chalezeule est un camping trois étoiles de 107 emplacements, dont 9 mobil-homes, plus un PMR prévu pour janvier 2020, et de l'hébergement insolite avec deux tonneaux disposant de tous les équipements pour accueillir les campeurs ainsi qu'un droit d'accès gratuit à la piscine.

Je voudrais rappeler que le camping de Chalezeule est un équipement mis à disposition de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de l'exercice de sa compétence avec un mode gestion privilégié qui est celui de la concession de service public. Pour information, mais vous le savez aussi, l'établissement public, social et médico-social Solidarité Doubs Handicap (SDH) a notamment pour mission l'insertion par le travail des personnes présentant un handicap. Le pôle Accompagnement et Travail a dans ce cadre développé une filière tourisme qui a permis à SDH de répondre à l'offre de concession pour la période 2018-2020 et d'inscrire le camping dans une démarche d'insertion par le travail des personnes handicapées. Je dois signaler qu'un gros travail est réalisé par cet établissement public social.

Il est proposé dans ce rapport bien évidemment de renouveler cette concession de service public, puisqu'il apparaît qu'au niveau des modalités de gestion, c'est ce qui convient le mieux pour la gestion de cet établissement. Compte tenu des échéances électorales, deux procédures étaient possibles : soit combiner la présentation et l'analyse des candidatures et offres en une seule fois, soit procéder en deux temps avec la présentation et l'analyse des candidatures, puis une présentation et analyse des offres dans un second temps. Cette deuxième procédure a été retenue par la Commission et le Bureau pour que les élus du mandat actuel puissent intervenir pour la phase d'analyse des candidatures et que les élus du nouveau mandat interviennent pour le reste.

M. BAULIEU.- Nous sommes d'accord, Jean-Yves.

M. LE PRÉSIDENT.- Termine, je t'en prie.

M. PRALON.- Si c'est trop long, ce n'est pas grave. Le tout est que vous soyez d'accord et que nous continuions à travailler avec un organisme qui donne satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas le sentiment que nous allions nous bagarrer beaucoup sur ce sujet.

M. PRALON.- Il faut tout de même souligner le travail de cet organisme. Je suis comme Serge RUTKOWSKI. Il y a des choses dont nous ne parlons peut-être pas assez entre nous, mais c'est l'aspect humain. Nous travaillons beaucoup sur les dossiers et soyons aussi respectueux des personnes qui travaillent. Certes, nous sommes tous respectueux, mais j'aime bien qu'on le répète, parce que de temps en temps, à force de répéter, on prend acte, alors que souvent, on en parle, mais on ne met pas les moyens nécessaires pour régler certaines difficultés. C'était simplement ce que je voulais dire. Je voulais donc proposer de travailler sur les offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Il gère aussi notre fluvial.

M. PRALON.- Nous allons travailler aussi la Mission Handicap, Serge en a parlé tout à l'heure. N'oubliez pas que très prochainement, nous passerons à l'ouverture de la salle d'escalade. Là encore, nous mettons tout en œuvre pour que ce type de population parfois malheureusement en difficulté puisse aussi participer à de la compétition sportive.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Yves. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition, que tout le monde est d'accord là-dessus ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Nous n'allons pas retraiter le rapport n°7.6. Nous passons donc au 7.7.

<p>Rapport n°7.7 – ORDICLASSE - Convention de services communs entre les communes, leur SIVOS et GBM</p>

Mme MAILLOT.- La convention actuelle arrive à échéance en fin d'année. Nous vous en proposons une nouvelle qui sera une convention de services communs. L'intérêt est d'éviter tout risque juridique d'une prestation de service. La grande différence avec l'ancienne convention est qu'il y aura 0,5 ETP en moins. Je ne reviens pas sur le dispositif d'une manière générale, parce qu'il ne change pas. Nous l'avons présenté plusieurs fois en Conférence des Maires et en réunion spéciale ORDICLASSE la semaine dernière.

S'agissant du bilan 2017-2019, nous avons changé d'ENT (Environnement Numérique de Travail). Nous sommes passés à ECLAT-Bourgogne qui est géré par un marché lancé par la Région et dans lequel nous nous étions inscrits. L'intérêt est que le dispositif est le même de la maternelle jusqu'à la terminale.

Tous les serveurs ont été remplacés en 2017-2018, ce qui représente un total de 84 serveurs remplacés. Chaque commune a changé tous les postes de travail, puisque c'est à leur charge, soit 1 240 postes en 2018 et 1 015 en 2019. Le fait d'avoir un matériel compétitif, entre les serveurs et les postes de travail, a fait baisser de moitié les interventions (2 000 en 2017 et 1 100 en 2019). Je passe rapidement sur le bilan financier qui reste le même.

Par ailleurs, il y a une nouveauté pour la prochaine convention concernant la gestion du Wi-Fi qui reste au choix de chaque commune. C'est un nouveau service que nous proposons. C'est à vous de voir si vous souhaitez l'utiliser ou non. Concrètement, le poste de travail revenait à 54 €/ commune. Nous passons à 52 € en 2020. Pour l'accès à ORDICLASSE, c'était 300 €/classe/accès et nous passons à 200 € en 2020.

Pour terminer, concernant le dossier que vous avez sous les yeux, nous allons supprimer la phrase « ce temps de travail est fixe ». Au cas où de nombreuses communes adhèreraient à ce nouveau dispositif, nous serions obligés d'augmenter notre masse salariale. Après, ce sera forcément compensé, parce qu'il y aura plus de recettes, donc plus de besoins.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.8 - Syndicat Mixte LUMIÈRE - Convention de services communs

Mme MAILLOT.- J'ai juste une précision à apporter. Il y a une baisse de 0,2 ETP par rapport à ce qui est écrit. Vu que le Syndicat Mixte Lumière n'engage pas de travaux d'envergure d'extension de la fibre, nous passons de 1,95 ETP à 1,75 ETP pour rester à la facturation du Syndicat Mixte Lumière à GBM identique à l'an dernier, à savoir environ 105 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Avenants aux contrats de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Thise et Roche-Lez-Beaupré

M. LIME.- Nous alignons simplement la fin des délégations de service public Eau et Assainissement pour des problèmes de facturation en accord avec le délégataire.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°8.2 - Eau et Assainissement - Tarifs 2020

M. LIME.- Nous avons une modification, parce que nous nous sommes trompés dans un tarif, mais nous avons déjà vu cela avec la commune. Ce ne sera pas 0,25 € en assainissement pour la commune de Nancray, mais 0,51 €. La convergence tarifaire sera un peu moins rapide.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne fait pas cher quand même.

M. LIME.- Non, c'est en baisse depuis trois ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Même les représentants sont d'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Mobilités (suite)

Rapport n°2.2 - Optimisation des lignes de tramway : propositions pour faire face à la hausse de fréquentation

M. LOYAT.- Ce rapport propose une orientation pour faire face à la hausse de la fréquentation dans le tram et au problème de saturation qui en résulte. En effet, cette fréquentation est en nette augmentation. Je ne vais pas donner trop de chiffres, mais c'est une augmentation de 7,3 % pour les 11 premiers mois de 2019 par rapport à la même période en 2018, ce qui fait suite à une augmentation de 4,3 % en 2018 et 6,4 % en 2017 par exemple. Cette augmentation de la fréquentation devrait s'amplifier notamment avec l'ouverture du pôle tertiaire. Ce sont tout de même plus de 1 000 emplois à côté de la gare Viotte.

Il y a aussi une augmentation de la fréquentation dans le bus, mais nous centrons le rapport sur le tram, parce que les moyens pour faire face au problème de saturation sont différents et spécifiques, et surtout, les délais sont très longs entre la prise de décision et la réalisation effective des moyens.

En nous appuyant sur deux études précisées dans le rapport, il est proposé l'achat de deux rames longues qui permettront d'augmenter la fréquence, de passer de 12 minutes à 10 minutes en moyenne sur chaque ligne de tram, et particulièrement d'augmenter les capacités aux horaires les plus critiques – nous augmenterions donc les capacités de 20 % à certains horaires – et de l'attractivité. Pour faire face de manière plus satisfaisante et plus durable à cette hausse de fréquentation et au problème de saturation, il est proposé également d'allonger six rames.

Je rappelle que le principe de l'allongement – Jean-Claude ROY est d'ailleurs ici présent dans la salle – a été prévu dans le projet initial, tant pour le matériel roulant que pour les infrastructures. Par exemple, les quais sont déjà réalisés pour accueillir des rames longues. Il n'y aura donc pas d'investissement supplémentaire. Chaque rame allongée passerait de 24 m à 37 m, ce qui fait en termes de capacité d'accueil de personnes, une augmentation de 72 %, ce qui n'est pas du tout marginal. C'est vraiment une augmentation très forte de la capacité.

L'étude réalisée par une filiale de Keolis montre que la hausse de la fréquentation et des recettes permettra de couvrir l'augmentation des coûts d'exploitation estimés à 385 000 €/an (vous l'avez dans le rapport). À ce stade, l'estimation de l'investissement correspondant au projet se situe entre 10 et 11,5 M€, et là, nous sommes prudents, c'est une estimation à ce stade. En tout cas, ce volume est compatible avec le pacte de soutenabilité en prenant en compte l'ensemble du réseau Ginko.

C'est une présentation rapide. Dans la conclusion, je crois que c'est très clair. Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur ces propositions, sur l'intégration de cette opération au débat d'orientations budgétaires 2020, sachant qu'en 2020, l'impact financier serait faible. Ce serait davantage pour les années 2021 et 2022. Pour le reste, il ne s'agit pas d'engager ces investissements, mais de préparer le dossier dans ce sens pour qu'après les élections municipales et communautaires, les élus puissent rapidement prendre les décisions, puisque, je le rappelle, les délais sont importants. À partir du moment où il y aura le lancement d'appels d'offres, par exemple, il faudra compter pratiquement deux ans avant la livraison de nouvelles rames.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous l'aurez compris, nous n'achetons pas des rames ce soir. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MOUGIN.- Je ne serai pas long. Je me suis déjà exprimé la dernière fois lors du dernier Conseil Communautaire. Nous avons acheté des rames espagnoles, alors que nous avons Alstom à quelques kilomètres, une entreprise française qui en aurait eu bien besoin, je pense. Je trouve cela regrettable.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si je dois vous le redire.

M. MOUGIN.- Si, vous me l'avez dit, j'ai bien compris.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, pourquoi reposez-vous la même question ? Nous n'allons pas refaire l'histoire.

M. MOUGIN.- À une époque, vous m'aviez affirmé qu'Alstom ne pouvait pas fournir des rames de 24 m, mais je viens d'entendre Monsieur LOYAT dire qu'il était prévu plus tard d'avoir des rames de 37 m.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous mélangez tout. Lorsque nous avons dit que nous voulions des rames de 24 m, Alstom n'en avait pas. Ils me l'ont même écrit. J'ai sorti cette lettre lors d'une campagne électorale, parce qu'on m'interrogeait souvent sur ce sujet. J'ai sorti cette lettre, et ils m'ont même remercié d'avoir montré qu'il y avait un marché pour les rames de 24 m. C'est après deux ou trois ans qu'ils ont fait les rames de 24 m qui existent maintenant. À l'époque, elles n'existaient pas.

M. MOUGIN.- Vous m'avez dit tout cela, et j'ai bien saisi.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi posez-vous la question ?

M. MOUGIN.- Vous dites qu'à l'époque, au départ, vous aviez prévu de faire des rames de 37 m.

M. LE PRÉSIDENT.- À l'époque, il n'y avait pas de rames de 24 m chez Alstom.

M. MOUGIN.- Je parle des rames de 37 m. Monsieur LOYAT s'est trompé tout à l'heure en parlant de rames de 24 m alors que c'était 37 m, mais ce n'est pas grave, cela arrive, nous pouvons tous nous tromper.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne comprends rien de ce que vous me dites.

M. MOUGIN.- Vous parlez de rames de 37 m, et vous dites que c'était prévu au départ. Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, nous avons prévu l'infrastructure, les quais. Nous avons dit que nous prenions des rames allongeables pour que le moment venu, lorsqu'il y aurait une affluence supplémentaire comme aujourd'hui, nous puissions les allonger. Comme nous n'étions pas totalement fous les uns les autres, nous avons dit que nous ferions les quais directement de la bonne dimension pour demain, lorsque nous agrandirions pour mettre des rames plus grandes, il n'y ait pas tout à casser. La réalité est celle-là.

M. MOUGIN.- La réalité est qu'il ne s'est passé que cinq ans !

M. LE PRÉSIDENT.- Écoutez, je vais vous dire une chose. Je préfère que nous soyons confrontés à un projet en disant qu'il y a de plus en plus de monde dans le tram qu'en disant qu'il n'y a personne.

M. LOYAT.- Pour compléter la réponse, il y a 19 rames. Nous ne proposons pas de toutes les allonger, mais d'en allonger 6. Il restera donc bien des rames de 24 m. Ce sera très progressif.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devrions tous nous réjouir de l'appétence des Bisontines et des Bisontins pour les transports en commun. Tant mieux ! Avez-vous d'autres remarques ?

Mme VIGNOT.- Je souhaite justement dire que s'il y a bien un moment où nous devons saluer le travail d'anticipation qui a été réalisé, c'est bien sur ce dossier. Cela va dans le sens du PCAET. Tout à l'heure, on demandait si l'on était en train de voter un PCAET qui a du sens, qui est faisable et réalisable. Là, nous voyons qu'il y a eu un investissement important, qui fait qu'aujourd'hui, les gens montent dans le tram. Il a du sens, puisqu'il y a une augmentation de la fréquentation. Pour avoir des jeunes gens qui me disent que par exemple, lorsqu'ils sortent le soir à 17h à Micropolis et qu'ils voient passer trois rames complètes, heureusement, ils attendent la quatrième, ils ne vont pas chercher leur voiture. Je salue donc l'investissement que nous réalisons et l'anticipation qu'il y a eu.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons rencontré le même problème par exemple à la fac de médecine le matin ou à la sortie de l'hôpital où les rames sont pleines. Je crois que ce dossier a été effectivement bien mené, comme d'autres. Tout le monde est-il d'accord sur ce rapport ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul, que souhaites-tu dire sur le sujet ?

M. MICHAUD.- Je vais être bref. Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer les conventions de fonds de concours pour les opérations coups partis, ainsi que pour les programmes 2019 de requalifications et de gros entretien de renouvellement de voirie. Vous avez un exemplaire de convention à la fin du rapport. Chaque convention sera établie par commune en fonction des coûts et des diminutions provoquées par les subventions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Paul. Y a-t-il des remarques ?

M. FELT.- J'ai un petit commentaire à faire sur les coups partis. Ce que je vais évoquer n'est peut-être pas un coup parti au sens littéral du terme comme on l'utilise, mais nous avons été victime d'un vol de câble à Miserey concernant 19 points lumineux le 30 décembre 2018, il y a donc un an maintenant. Ce matin, lorsque je suis parti, j'ai vu Citeos à l'œuvre pour faire les réparations qui s'imposaient. C'est donc un peu Noël avant l'heure pour nous, mais plus sérieusement, je crois qu'il faut s'interroger sur les délais de mise en œuvre de cette réparation. En effet, nous sommes restés sans lumière sur 19 points lumineux pendant un an. Nous avons été patients.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une entreprise privée qui remet le câble.

M. FELT.- Oui, mais c'est sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon. Je dis simplement cela pour éviter que cela se renouvelle pour d'autres communes. Un an pour faire une réparation, c'est long.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne veux pas me prononcer.

M. MICHAUD.- Au 31 décembre, c'était encore de la compétence de la commune. Je suis au regret de le dire.

M. FELT.- Cela n'a rien à voir.

M. MICHAUD.- Si, cela a quand même à voir.

M. FELT.- Non, c'est passé à la Communauté d'Agglomération. Nous allons payer le fonds de concours qui s'impose.

M. LE PRÉSIDENT.- La question n'est pas celle-là. C'est : pourquoi un an ?

M. FELT.- Telle est la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous te répondrons. L'agglomération va-t-elle payer le câble que l'on t'a volé le 31 décembre ? Si on te vole du câble au 31 décembre, est-ce à nous de le payer ?

M. FELT.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bizarre. Si on va jusqu'au bout, si tu te fais voler du câble, ce n'est pas à l'Agglomération de payer.

M. FELT.- Non, mais ces règles s'appliquent à tous, évidemment. Le problème du coût n'est pas ce qui m'intéresse. J'aimerais savoir pourquoi un délai d'un an.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui m'intéresse est de savoir pourquoi c'est à nous de payer un câble volé le 31 décembre. Est-ce à nous de le payer ? Attendez un instant. Ce n'est pas nous qui nous sommes fait voler le câble ! Si tu veux aller jusqu'au bout, je vais jusqu'au bout. Je pense que si tu te l'es fait voler le 31 décembre, il ne nous appartenait pas, et ce n'est pas à nous de payer.

M. FELT.- Quand j'ai voulu faire la réparation le 3 janvier, je n'avais plus le droit de le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais cela n'a rien à voir.

M. FELT.- C'est pour éviter que cela arrive à d'autres communes. C'est tout. Je ne polémique pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as très bien compris que je ne parlais pas de cela.

M. MICHAUD.- Je vous rappelle que l'on a transféré au 1^{er} janvier et qu'il y avait des marchés à passer. Certes, il y a eu du retard et la réelle explication est que les marchés ont été passés pour les remplacements au mois de juillet, je crois. Je te préciserai exactement la date. C'est en partie pour cela que cette réparation a tardé.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il avait été volé le 15 décembre, nous aurais-tu demandé de payer ? Cela me laisse coi, comme on dit. Comme dirait l'autre, cela se discute. Vous verrez cela entre vous. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Quel est le prix d'un tel câble ? Monsieur le Maire de Miserey, quel est le coût du kilomètre de câble que nous allons payer ?

M. FELT.- C'est 15 000 € et GBM doit payer 50 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Les assurances ne paient-elles pas ?

Mme BARTHELET.- Non, ce n'est pas assuré.

Rapport n°2.4 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours
de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.5 - Ressources budgétaires pour 2020 : fixation de divers tarifs

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Jean-Paul MICHAUD sur les tarifs ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.6 - Convention entre le Département du Doubs et GBM – Programme OPSA -
RD 108 : travaux d'aménagement de la rue de la Machotte
sur la commune de Serre-les-Sapins

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.7 - Convention d'engagement de mise à disposition
de places de stationnement dédiées au futur IFPS
(Institut de formation des personnels de santé) de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Michel LOYAT ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.8 - Migration du système billettique et développement de l'open paiement -
Attribution du marché et autorisation de signature

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour les prestations de
diagnostics amiante et Hydrocarbures d'Aromatiques Polycyclique (HAP)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.10 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure, réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification, sur le territoire de Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Avenant à la délégation de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente, de la pépinière d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises de Temis Innovation

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie-Temis - Lieu de vie étudiant

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Marcel FELT ? Je n'en vois pas. Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.3 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de MAINCARE SOLUTIONS, SHINE MEDICAL et CHRU de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, souhaites-tu dire un mot ?

M. FELT.- C'est intéressant, parce qu'il s'agit du projet APS porté par les trois sociétés que tu as citées. Ce projet est né lors de la première édition du Marathon d'Innovation en Santé qui se tient tous les ans, et dont l'objectif est de transformer des idées en prototype sous 48 h. C'est ici la concrétisation du premier marathon. Il y a une affectation de crédit à hauteur de 79 000 € pour ces trois entités, soit :

- 30 000 € pour le CHU,
- 30 000 € pour SHINE MEDICAL,
- 19 000 € pour la troisième.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. J'imagine que tout le monde est d'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.4 - Zone d'Activités Économiques TREPILLOT-TILLEROYES, lotissement Thomas EDISON à Besançon - Acquisition du lot n°3 à la ville de Besançon puis vente à l'entreprise Javel Barbizier

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une vieille société bisontine qui faisait à l'origine de l'eau de Javel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - ZAC des Marnières - Apport en nature des terrains de l'îlot plateau haut

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. POULIN.- Président, sans vouloir prolonger les débats, nous avons déjà largement discuté et émis un certain nombre de réserves sur cette zone des Marnières, et globalement, sur le développement des zones d'activités commerciales et sur l'artificialisation des sols dans le Grand Besançon. Je pense qu'il est temps véritablement de passer aux actes. On avait évoqué dans cette assemblée et en Bureau le moratoire que nous souhaitons sur les zones d'activités commerciales par rapport au fort taux de présence de grandes surfaces par rapport à notre nombre d'habitants et par rapport aux zones de chalandise.

Nous avons même eu une démonstration d'un spécialiste de ces questions dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour nous expliquer qu'aujourd'hui, si nous continuons à ce rythme sur notre territoire, nous allons sur des friches commerciales. En cela, lorsque l'on passe aux actes aujourd'hui, on est surpris de voir que ces deux rapports arrivent et contribuent à faire en sorte que de nouvelles zones seront artificialisées.

Nous avons eu l'occasion de parler de l'objectif de zéro artificialisation nette lors du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et de montrer à quel point nous y étions attachés. Je pense que la Région nous appelle à y être attachés. L'État va nous imposer certaines choses. Aujourd'hui, l'attractivité de notre territoire est dans le fait de repenser différemment l'aménagement de ces zones, de repenser différemment l'activité commerciale sur notre territoire.

On parlait de petits commerces tout à l'heure et de leur implantation. Nous partageons totalement cela, mais nous voyons assez nettement d'ailleurs dans l'enquête auprès des ménages concernant les déplacements, si vous regardez globalement, l'ensemble des déplacements a baissé, mais s'il y a bien une catégorie pour laquelle les déplacements n'ont pas baissé, c'est lorsqu'il s'agit d'aller dans les zones commerciales. Les déplacements pour aller vers les autres commerces ont proportionnellement, voire plus, baissé. Les commerces de proximité ont donc souffert là où les grandes surfaces, parce qu'elles étaient dans des zones commerciales, ont continué à prospérer, mais nous voyons bien que cela stagne.

Le moratoire sur les zones commerciales est donc essentiel, et repenser une véritable politique zéro artificialisation nette des terres est essentielle également. C'est aussi un véritable facteur d'attractivité pour l'ensemble des acteurs économiques.

Il y a de plus en plus d'acteurs économiques sur cette question. Il faut le mettre en lien aussi avec l'ensemble de la politique transport et l'ensemble du PCAET, comme cela a été rappelé par Françoise PRESSE et par Christophe LIME tout à l'heure. Juste un chiffre pour rappeler que si l'on continue à ce rythme d'artificialisation dans l'ensemble de la France, dans dix ans, en 2030, l'équivalent de la surface du Luxembourg sera artificialisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'en sommes pas là ici.

M POULIN.- Nous n'en sommes pas là ici, mais nous y participons, comme d'autres. Aujourd'hui, nous pouvons de manière très positive repenser les choses différemment, puisque protéger les sols agricoles naturels et permettre à des renaturations lorsque cela est possible, c'est parler concrètement de nature, et quand on parle concrètement de nature, dans les actes, sur ces dossiers, nous ne les voterons pas.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. J'entends bien. Vous avez vu que par délibération du 19 septembre 2016, une partie des apports a déjà été validée ici. Je pense que par rapport à cela, cette zone est une friche dans laquelle l'Agglomération a déjà investi des millions d'euros avec la voirie, les aménagements réalisés là-bas. Le projet actuel concerne de petites surfaces, entre autres un espace de jeux qu'il manque à Besançon. Je suis d'accord, il faut être très vigilant par rapport à cela, sur les surfaces de la périphérie, mais ne perdez pas de vue qu'il en faut un certain nombre, faute de quoi que se passe-t-il ? Les Grands Bisontins vont ailleurs.

Je me rappelle toutes les remarques et critiques que j'ai eues lorsqu'Ikea est venu s'installer à Dijon. On m'a dit : « il n'y a pas d'Ikea à Besançon, nous allons être obligés d'aller à Dijon ». Je n'y vais pas fréquemment, je suis allé une fois pour voir. Il y a beaucoup de voitures immatriculées 25 sur le parking. L'idée est de trouver un équilibre, de faire en sorte que l'on puisse faire certains achats en grande surface et le reste du temps, en faire d'autres types dans les villes.

Je veux bien que l'on soit mauvais – ce que tu n'as pas dit –, mais quand même, ce n'est pas par hasard si nous sommes la capitale de la biodiversité pendant deux années. Vous le savez, et je l'ai dit lors du dernier ou avant-dernier Conseil Municipal : les surfaces de zones agricoles sont restées stables. Nous n'avons pas consommé d'espace. Les zones naturelles ont augmenté de 70 hectares. Nous sommes donc plutôt vertueux par rapport à cela. Même s'il y a un problème d'équilibre, nous ne pouvons pas arrêter totalement le développement de cette ville. Ce n'est pas possible.

Que nous soyons vigilants sur les nouveaux projets, peut-être, mais concernant ce projet, je ne vois pas comment nous pourrions l'arrêter alors qu'il est déjà engagé, alors que l'Agglomération a déjà fait des investissements importants. Je crois que pour là-bas, ce n'est pas loin de 12 M€ investis, ce qui n'est pas rien. J'entends ta remarque. Il est parfaitement légitime que tu la fasses, mais je n'y souscris pas. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 oppositions et une abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.6 - Zone d'Activité Économique du Parc de l'Échange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise SCI LEFÈVRE 25

M. LE PRÉSIDENT.- Que fait cette SCI LEFÈVRE 25 ?

M. BLESSEMAILLE.- C'est un concessionnaire DAF poids lourds.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. C'est donc à Chemaudin-et-Vaux. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 oppositions. Ce rapport est adopté.

* * *

M. MOUGIN.- J'ai une demande. Vous avez pu constater sur les médias que la commune de Le Teil en Ardèche a été fortement sinistrée par un tremblement de terre. Aujourd'hui, je vous demande si vous seriez d'accord pour accorder une petite subvention de solidarité à cette commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons en discuter. Honnêtement, vous me prenez un peu au dépourvu. Je ne sais pas. Il faut d'abord savoir ce dont cette commune a besoin. Renseignez-vous, regardez ce qui se fait.

Mme VIGNOT.- Je pense que nous pouvons aussi parler des inondations dans le sud de la France, de beaucoup de solidarités que nous devons savoir développer. Très honnêtement, je pense qu'il faudra y réfléchir autrement qu'en demandant des opérations comme celle-ci, au coup par coup.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas vous donner une réponse tout de suite. Il est vrai que dans le sud de la France, les inondations ont causé de graves dégâts, et cela se discute aussi. Ce soir, nous sommes juste solidaires avec Miserey. Il ne faudrait pas que ce soit à sens unique.

La séance est levée.